



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ANNÉE 2022

---

Conseil Municipal du 23 février 2022

# SOMMAIRE

<b>I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES 2022 .....</b>	<b>4</b>
A – CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL .....	4
B – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2022 INTERRESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES .....	6
<b>II – LE CONTEXTE LOCAL ET L’INTERCOMMUNALITE.....</b>	<b>8</b>
<b>III – LA SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE DE NOYAL-CHATILLON FIN 2021 .....</b>	<b>8</b>
A – LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT : UNE BONNE DYNAMIQUE MALGRE LA BAISSSE STRUCTURELLE DE LA DGF.....	8
B – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT : MAITRISE GLOBALE.....	10
C – LA CHAINE DE L’EPARGNE : UNE CAPACITE D’EPARGNE PRESERVEE, CONFORTEE EN 2021.....	11
D – L’INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT : 2.2 M€ EN MOYENNE ANNUELLE FINANCES SANS EMPRUNT .....	12
E – LA DETTE COMMUNALE : SAINTE ET MAITRISEE .....	13
<b>IV - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 .....</b>	<b>16</b>
A – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT : .....	17
B - LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT : .....	18
C – LES DEPENSES D’EQUIPEMENT : 15.3 M€ SOIT 2.2 M€ EN MOYENNE ANNUELLE.....	22
D – LES RECETTES D’INVESTISSEMENT : 3.7 M€ SOIT 530 K€ EN MOYENNE / AN.....	24
<b>V – LA TENDANCE PROSPECTIVE 2022 – 2028 .....</b>	<b>25</b>
A – LE FONCTIONNEMENT : HYPOTHESES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET RECETTES .....	25
B – TABLEAU GENERAL DES RESULTATS PREVISIONNELS A HORIZON 2028 .....	26
C – DES INDICATEURS D’EPARGNE : UNE TRAJECTOIRE ACCEPTABLE .....	27
D - LA DETTE : DES INDICATEURS QUI DEMEURERAIENT SATISFAISANTS .....	28
<b>VI - LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>31</b>

## LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, UNE OBLIGATION LEGALE

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape importante de la vie démocratique de la ville et de la procédure budgétaire. Il doit permettre de partager autour des grandes orientations budgétaires de la collectivité, d'informer sur sa situation financière et de préparer le contexte dans lequel vont s'opérer les choix politiques et financiers de l'équipe municipale.

### **Dispositions légales et contexte juridique :**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Depuis 2017, le Débat d'orientations budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport sur les orientations budgétaires. Le contenu du rapport a été précisé par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 codifié par l'article D 2312-3 pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le présent rapport a donc pour objet de répondre aux obligations de l'article L. 2312-1 et D 2312-3 du CGCT pour une commune de plus de 3 500 habitants et de moins de 10 000 habitants.

Il sert donc de base au débat et a pour vocation de présenter les grandes lignes de la traduction budgétaire 2022 des engagements politiques de la majorité municipale. Il donne lieu à une information sur l'évaluation de la situation financière de la collectivité et formalise la stratégie budgétaire et financière de la Ville.

### **Contenu du ROB :**

Pour notre commune, il doit comporter :

- *Les orientations budgétaires* : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- *Les engagements pluriannuels* : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses, et le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- *La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget* : en précisant le profil de dette visé pour l'exercice

### **Délibération – publicité :**

Le ROB doit être retranscrit dans une délibération actant de sa tenue. Il doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mis à disposition du public et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le débat, et donc le présent rapport, porte à la fois sur le budget principal de la commune, mais aussi sur les budgets annexes.

Le vote du budget primitif 2022 aura lieu le 30 mars 2022.

# I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES 2022

---

## A – CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

### 1 – Une économie mondiale qui rebondit malgré des répliques épidémiques

Après un repli généralisé à l'échelle mondiale, provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1er trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'expérience acquise a permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

### 2 - En zone euro : une reprise plus tardive, mais solide

L'Europe, avec des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes, a connu un rebond économique plus lent mais non moins effectif. Sa croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de service ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'Industrie européenne a engrangé des commandes importantes, néanmoins contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. D'après les prévisions économiques, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % en 2021, (après -6,5 % en 2020). Pour 2022, fin janvier, le FMI abaissait la prévision de croissance en zone euro à 3.9 %, à cause de l'épidémie avec le variant Omicron et des problèmes sur les chaînes d'approvisionnement.

### 3 - En France : vers un retour à la normale de l'activité économique

En 2021, malgré la quatrième vague épidémique, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre la COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées, favorisant la reprise de l'activité économique.

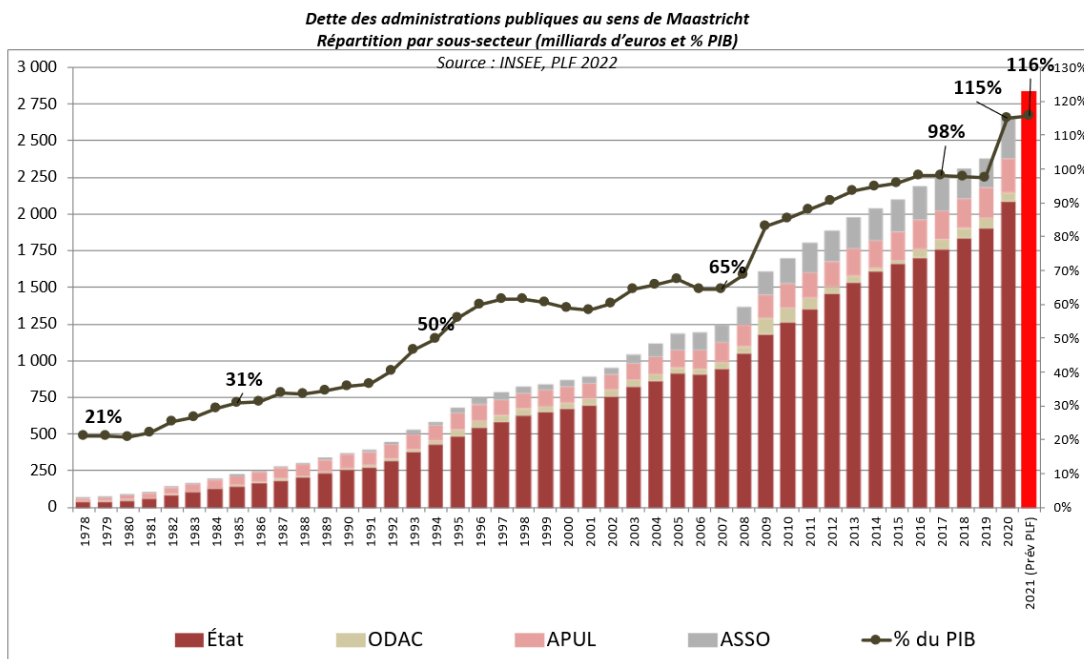
Toutefois, quelques obstacles sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée de prix de l'énergie (hausse des prix du gaz et des carburants) provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires limitant certaines productions industrielles. Ou encore, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec, malgré une amélioration notable du marché du travail, des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (industrie, bâtiment, restauration, etc.). Enfin, l'impact du rebond épidémique de cette fin d'année viendra atténuer la dynamique de croissance de 2021.

Croissance :

Après une chute historique de - 8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020, le rebond pour l'année 2021 est estimé à + 6.3 %, ce qui reste malgré tout inférieur à celui de 2019. **Pour l'année 2022, une hypothèse de croissance de + 4 % est inscrite dans le PLF 2022.** Cette hypothèse est soumise à des aléas majeurs : incertitudes sur le retour de la crise sanitaire, envolée des prix des matières premières, tensions sur l'approvisionnement avec la reprise de l'activité mondiale, difficultés de recrutements dans certains secteurs...

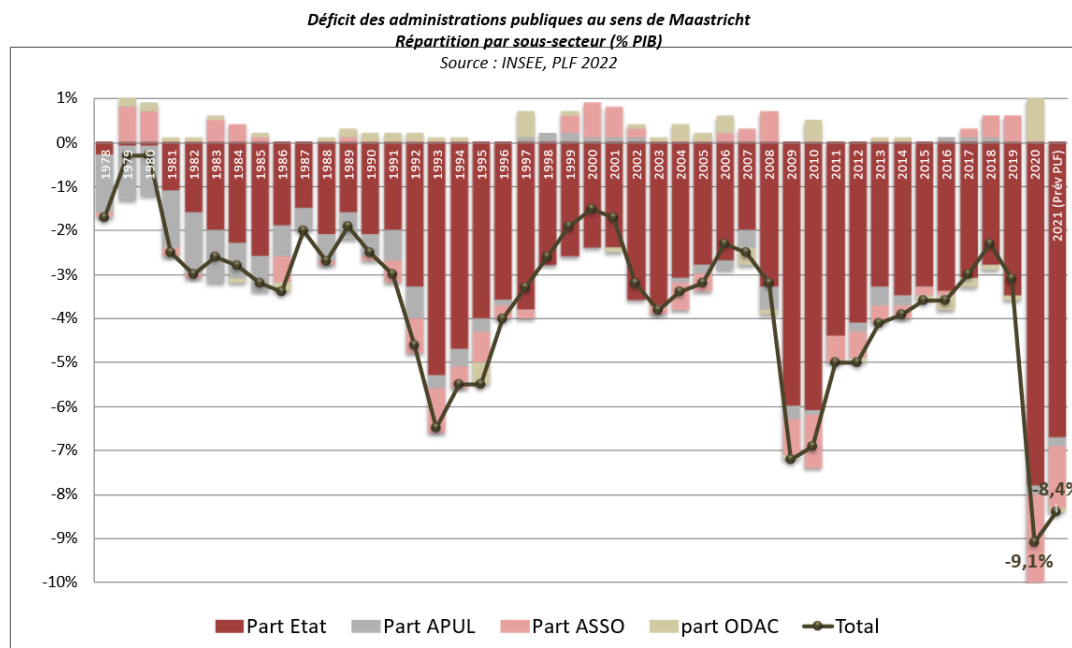
## Dettes publiques :

La dette publique a atteint un niveau record fin 2021 estimée à 116,2 % du PIB. Selon les prévisions budgétaires de l'Etat pour 2022, le souhait est de ramener l'endettement public à 113,5 %.



## Déficit public :

Selon les dernières informations de janvier 2022, le déficit public de la France pour 2021 serait finalement proche de 7 % du produit intérieur brut, alors que le Gouvernement tablait sur 8,4 % en loi de finances initiale 2021, un niveau très élevé, néanmoins amélioré, grâce à une croissance plus forte qu'estimée préalablement (des recettes fiscales plus importantes qu'attendu, du fait de la reprise de l'emploi et des rentrées de cotisations).



Pour 2022, le déficit public représenterait 4.8 % du PIB et amorcerait une lente décrue pour passer au-dessous des 3 % de déficit en 2027 (des perspectives qui reposent sur les mesures gouvernementales du plan de relance et d'une croissance limitée des dépenses publiques entre 2022 et 2027).

L'inflation :

L'année 2021 se termine avec une inflation définitive à 1.6 %, pour 0.6 % prévu en loi de finances initiale. Il s'agit de la moyenne annuelle des combinaisons des variations mensuelles de janvier à décembre. L'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre + 2.8 % en décembre 2021 sur une année glissante (décembre 2020 à décembre 2021). C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée.

Pour 2022, l'inflation prévisionnelle est prévue en loi de finances à + 1.5 %, avec des incertitudes sur les prix des services et surtout les prix de l'énergie.

La trajectoire des finances publiques : quelle sortie de crise ?

Depuis 2018 et avant la crise : le déficit public a connu un ajustement structurel avec la crise des gilets jaunes et les mesures prises pour y répondre, mais aussi la suppression de la taxe d'habitation non financée...

Avec la crise sanitaire et économique de la COVID 19 : la loi de programmation 2018 – 2022 devient caduque, les règles européennes d'encadrement des budgets nationaux sont temporairement suspendues, les « contrats Cahors » qui encadraient l'évolution des dépenses de fonctionnement des grosses collectivités à + 1.2 %/an également suspendus, renvoyant les coûts aux années futures.

Le « quoi qu'il en coûte », les mesures de soutien à la relance conduisent à des niveaux de dépenses publiques considérables et une dette qu'il faudra vraisemblablement rembourser... Avec la fin des dépenses d'urgences exceptionnelles, ce déficit risque de présenter désormais un caractère structurel.

Quelle trajectoire redéfinie en 2023 dans une nouvelle loi de programmation ? Va-t-on vers une 2<sup>ème</sup> génération de contrats avec les collectivités territoriales en élargissant le nombre et fixant une norme d'évolution de la dépense ?

2022 pourrait bien être l'année d'après... ou l'année d'avant...

## **B – LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2022 INTERRESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES**

La Loi de Finances 2022 (PLF 2022) est la dernière du quinquennat, en cela ce budget de l'Etat traduit une certaine stabilité des mesures pour cette année 2022. Il fait également écho aux années 2020 et 2021 avec la finalisation des réformes fiscales et le contexte de crise sanitaire accompagné par les différentes mesures du plan de relance.

Du point de vue des collectivités, on peut donc relever :

Des dotations globalement stables :

**Les concours financiers aux collectivités** comportent notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat aux collectivités, qui s'établit à périmètre constant, à 26.8 Md€ en 2022 tout comme en 2021, pour le bloc communal et les départements.

Seules évolutions au sein de la DGF, les dotations de péréquation : la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui progresseront respectivement chacune de + 95 millions d'euros (90 M€ en 2021).

La DGF est répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter la péréquation. L'augmentation de cette dernière est donc totalement financée par redéploiement interne. C'est le cas pour la majoration des dotations d'aménagement (dotation solidarité urbaine DSU et dotation de solidarité rurale DSR).

Ainsi, stabilité globale ne signifie pas stabilité individuelle. A ce titre, la DGF de la Ville de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE pour 2022 sera, comme les années passées, écrêtée.

**Abondement des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) :** 350 millions d'euros supplémentaires pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique.

### **La poursuite des mesures de suppression de la taxe d'habitation**

**Le dispositif de suppression de la taxe d'habitation se poursuit.** Pour rappel, 2021 a été la 1<sup>ère</sup> année où la commune n'a pas perçu la taxe d'habitation qui a été remplacée par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cependant, cette part étant inférieure, pour Noyal-Chatillon, aux produits de taxe d'habitation antérieurement perçus, l'Etat est venu compenser la perte de recettes par un coefficient correcteur. Si la taxe perdure pour 20 % des foyers (moyenne nationale), elle est désormais versée directement à l'Etat. Ces 20 % se verront appliquer un allègement de 65% et ne paieront plus rien en 2023.

Ainsi, le bloc communal ne dispose plus d'autres leviers fiscaux que : - la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux figé jusqu'en 2022 donc retour du pouvoir de les modifier en 2023), - la taxe foncière sur le bâti, - la taxe foncière sur le non bâti.

Une réforme des indicateurs financiers, conséquence de la réforme fiscale :

Le PLF 2022 introduit une réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés notamment dans la répartition des dotations et fonds de péréquation : le potentiel fiscal (indicateur permettant de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres) verrait son assiette s'élargir pour intégrer dans son calcul les droits de mutation et les sommes perçues au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure. Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027. En effet, le gouvernement prévoit un décret d'application dans lequel il promet la mise en place d'un système de « lissage » pour éviter les effets trop brutaux sur les dotations.

En effet, le risque pour certaines communes (comme NOYAL-CHATILLON et plus largement la métropole rennaise) où la dynamique des recettes liées à la prise en compte notamment des droits de mutation, est bien de voir le potentiel fiscal augmenter et dès lors de voir les dotations et fonds de péréquation baisser...

**Autres dispositions diverses :**

**Coefficient d'actualisation forfaitaire des bases d'imposition :** actualisation de + 3.4 % des bases d'imposition en 2022 (pour mémoire + 0.2 % en 2021).

## II – LE CONTEXTE LOCAL ET L'INTERCOMMUNALITE

Réflexions sur la refonte de la DSC :

La loi permet aujourd'hui de faire évoluer le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire, ce qui a permis à Rennes Métropole d'augmenter les sommes versées aux communes ces dernières années. Dans ce cadre, NOYAL-CHATILLON percevait 714 K€ en 2017, a perçu 738 k€ en 2018, 753 k€ en 2019 et 769 k€ depuis 2020, traduisant une hausse + 55 k€ entre 2017 et 2020.

Parallèlement, une réflexion est engagée sur la refonte de la DSC et sur les critères qui pourraient être retenus à l'avenir. Certains critères sont obligatoires, à savoir le potentiel fiscal et le revenu par habitant. D'autres pourraient être intégrés comme critères secondaires par exemple le nombre de logements sociaux, l'effort fiscal et le nombre de places dans les aires d'accueil des Gens du Voyage. Enfin, d'autres indicateurs pourraient également être envisagés comme la part de population jeune (3 à 16 ans) et la part de population âgée (> 75 ans).

Ce processus de refonte du dispositif de la DSC a fait l'objet d'une création d'un « groupe de projet » composé d'élus de Rennes Métropole et de différentes communes avec en appui le Cabinet Ressources Consultants Finances.

Si les premières hypothèses laissent entrevoir une perte possible pour notre collectivité sur la base des critères obligatoires, les autres critères pourraient nous être plus favorables (stock et flux de logements sociaux) et globalement garantir le montant de la DSC à percevoir à son niveau actuel. C'est pour le moment cette hypothèse de stabilité qui a été retenue dans le scénario prospectif à horizon 2028.

## III – LA SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE DE NOYAL-CHATILLON FIN 2021

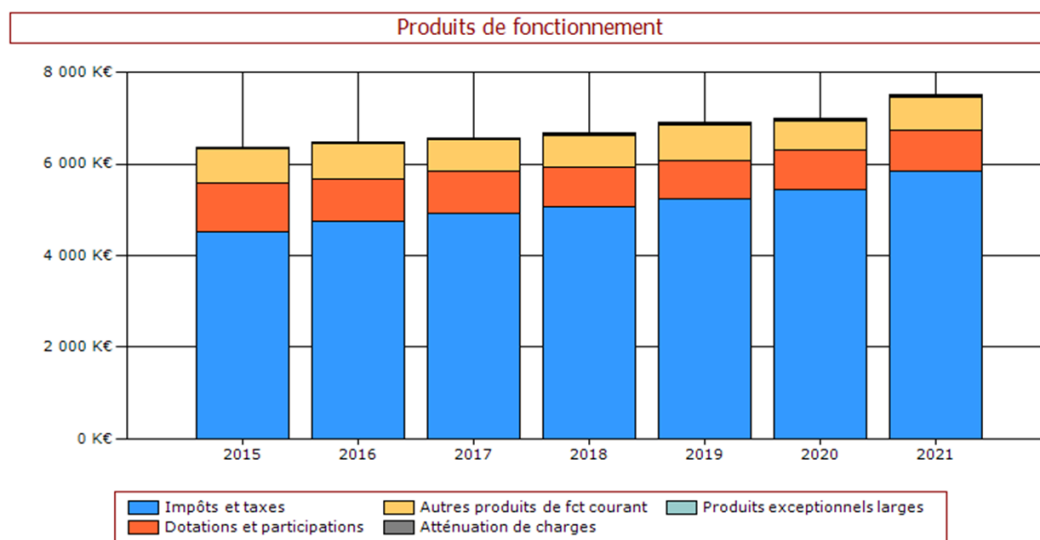
L'analyse rétrospective porte sur la période 2015-2021, étant rappelé ici que le contexte de crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 impacte conjoncturellement les charges et les ressources de la collectivité, affichant par conséquent des évolutions non représentatives en 2020 par rapport à 2019. Pour l'année 2021, le fonctionnement a été moins impacté.

### A – LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT : UNE BONNE DYNAMIQUE MALGRE LA BAISSSE STRUCTURELLE DE LA DGF

Les produits de fonctionnement courant (hors produits exceptionnels) ont augmenté de **1 124 k€** entre 2015 et 2021, soit + 2.7 % en moyenne annuelle sur la période.

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	estimé 2021
<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 532</b>	<b>4 740</b>	<b>4 933</b>	<b>5 066</b>	<b>5 250</b>	<b>5 442</b>	<b>5 843</b>
Contributions directes	3 383	3 471	3 617	3 725	3 848	4 045	4 242
Dotation communautaire reçue	714	714	791	807	822	838	838
Reversement FNGIR	37	37	37	37	37	37	37
Attribution FPIC	102	117	102	99	101	103	103
Solde impôts et taxes	296	400	386	398	443	419	623
<b>Dotations et participations</b>	<b>1 044</b>	<b>921</b>	<b>909</b>	<b>861</b>	<b>836</b>	<b>854</b>	<b>885</b>
DGF	825	687	626	607	596	580	557
Compensations fiscales	90	78	85	89	89	99	131
DCRTP	19	19	19	19	15	13	13
FCTVA fct			0	0	1	1	1
Solde participations diverses	110	136	179	145	134	161	183
<b>Autres produits fct courant (des services, de gestion, atténuation charges)</b>	<b>792</b>	<b>813</b>	<b>721</b>	<b>732</b>	<b>818</b>	<b>693</b>	<b>765</b>
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>6 368</b>	<b>6 474</b>	<b>6 563</b>	<b>6 659</b>	<b>6 904</b>	<b>6 989</b>	<b>7 493</b>





La dynamique repose sur les **impôts et taxes** qui affichent un complément de ressources de plus de 1.3 M€ entre 2015 et 2021, hausse significative provenant essentiellement des contributions directes (+ 860 k€ sur la période) du fait de l'évolution physique et nominale des bases : entrées en base de nouveaux locaux et revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat. La dernière hausse des taux d'imposition étant intervenue en 2015, pas d'effet taux sur l'évolution.

On note également une progression importante des taxes additionnelles aux droits de mutation réglées à l'occasion des transactions immobilières (passant de 160 k€ en 2015 à plus de 430 k€ en 2021).

Dans le même temps, les **dotations et participations** ont connu une baisse sans précédent, de l'ordre de - 160 k€, et plus précisément une chute de - 268 k€ sur la DGF – dotation globale de fonctionnement. L'Etat a décidé de mettre à contribution les collectivités pour le redressement des comptes publics entre 2014 et 2017, ce qui s'est traduit par un prélèvement sur la DGF générant une perte cumulée de - 345 k€. On note à l'inverse une croissance des autres participations (principalement la CAF pour le développement des structures du secteur petite enfance - enfance – jeunesse).

En 2021, les impôts et taxes représentent 78 % des recettes de fonctionnement de la collectivité (71 % en début de période), quand les dotations n'en pèsent plus que 12 % (16 % en 2015).

**Les autres produits de fonctionnement courant** - qui représentent environ 10 % des produits courant - sont globalement stables, toutefois marqués par des fluctuations importantes sur la période.

L'année 2017 enregistre une baisse importante des produits du fait du transfert de la compétence voirie à Rennes Métropole et l'intégration effective des agents, mettant un terme aux remboursements reçus de l'EPCI depuis 2015.

Avec le début de la pandémie, l'année 2020 affiche une perte importante de ces ressources, de - 125 k€, conséquence de la fermeture de certains services publics pendant le 1<sup>er</sup> confinement (environ 3 mois), des suspensions de loyers accordés au tissu associatif et économique ainsi que l'annulation d'évènements culturels. La perte de recettes globale sur la section est estimée à 165 k€, étant précisé que 31 k€ de subventions sont venus financer les achats de masques.

L'année 2021 enregistre 765 k€ de recettes, marquant un retour à un fonctionnement quasi normal des activités et des recettes tarifaires perçues, mais aussi du fait de l'encaissement des premiers loyers du pôle santé à partir de septembre.

## B – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT : MAITRISE GLOBALE

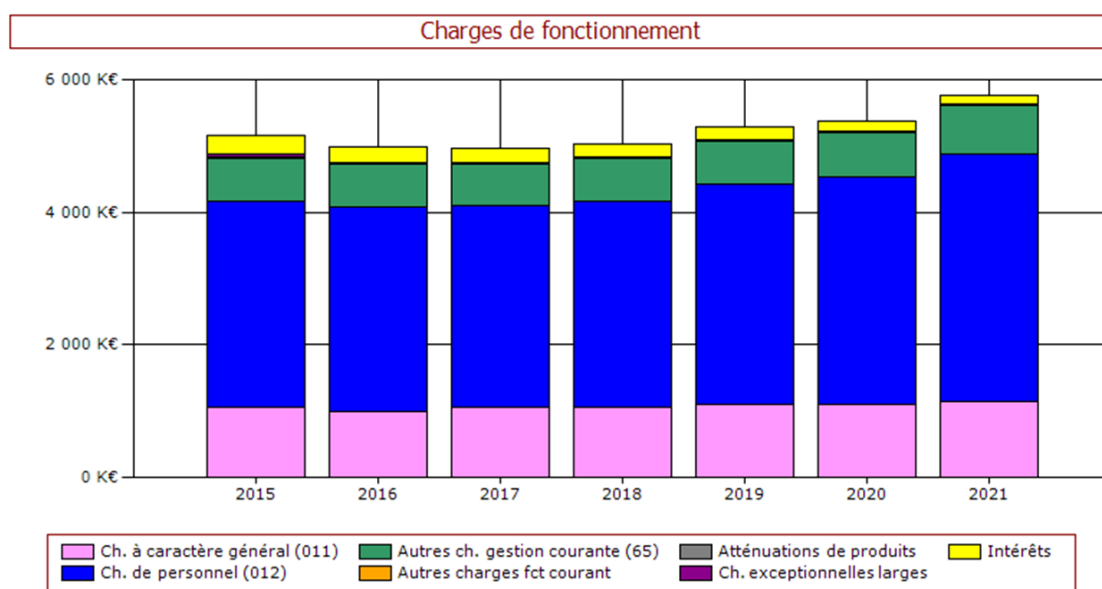
Les charges de fonctionnement courant (hors mouvements exceptionnels et frais financiers) **évoluent** sur la période de **+ 783 k€** soit une **moyenne annuelle de + 2.5 %**

Pour rappel, sur la période, des changements de périmètre et de modes de gestion de certains services sont intervenus, impactant la lecture des charges de fonctionnement, à savoir :

- *La compétence voirie a été transférée à Rennes Métropole en 2015 pour les dépenses de voirie et en 2017 pour les dépenses de personnel*
- *La restauration collective est assurée en régie directe depuis la rentrée de septembre 2018 créant un transfert de charges lié au recrutement du chef cuisinier en charges de personnel*

Depuis 2020, les charges enregistrent des dépenses nouvelles relevant de la gestion de la crise sanitaire.

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	1 060	991	1 058	1 049	1 110	1 109	1 154
Charges de personnel	3 107	3 093	3 043	3 129	3 320	3 427	3 737
Autres charges de gest° courante	673	662	650	653	671	690	732
<b>Charges fct courant</b>	<b>4 840</b>	<b>4 746</b>	<b>4 750</b>	<b>4 831</b>	<b>5 101</b>	<b>5 226</b>	<b>5 623</b>



Les 2/3 de ces charges sont constituées des **charges de personnel qui ont progressé de + 630 k€** sur la période, soit **+ 3 %** en moyenne annuelle, alors que dans le même temps, **les charges générales** qui ne représentent plus que 1/5 dans la structure des charges courantes **n'ont évolué que de 94 k€, soit + 1.4 %** en moyenne annuelle.

Toutefois, avec le transfert de la compétence voirie à Rennes Métropole intervenu entre 2015 et 2017, une analyse de l'évolution des charges générales et de personnel **sur la période 2017 – 2021**, aboutit à constater **une évolution moyenne annuelle des charges générales de + 2.2 %, et de + 5.3 % des charges de personnel.**

**En 2020**, l'incidence de l'épidémie de la COVID-19 explique la stabilité des charges générales au niveau de 2019. Si de nouvelles dépenses liées à l'épidémie ont été réalisées pour 71 k€, les achats de prestations de services ont enregistré une baisse à hauteur de 115 k€ du fait de la fermeture des structures de restauration scolaire, d'accueil périscolaire et extra-scolaire pendant plusieurs semaines, ainsi que de l'annulation d'évènements et actions diverses.

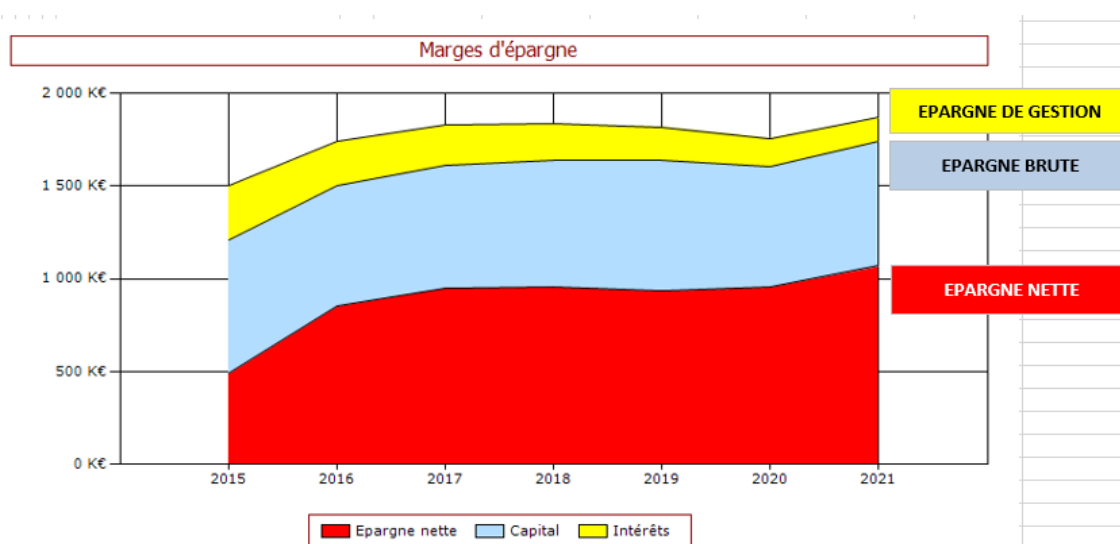
**En 2021, l'évolution globale des charges est de + 397 k€ soit + 7.6 %.** Ce sont les charges de personnel qui affichent la plus forte évolution de + 310 k€ (+ 9 %) résultant pour + 171 k€ de l'impact en année pleine du fonctionnement de l'école le petit prince, pour + 68 k€ de recrutements (informaticien mutualisé et agent des services techniques), pour + 52 k€ liés à la crise COVID (animateurs supplémentaires, entretiens...).

Les charges générales évoluent de + 45 k€ (+ 4 %) par rapport à 2020, prenant en compte les coûts induits par les équipements mis en service (école le petit prince et pôle santé), mais aussi des coûts relevant de la crise sanitaire (produits pour protocoles sanitaires).

Les autres charges de gestion courante, plutôt stables entre 2015 et 2020, enregistrent en 2021 une croissance de + 42 k€, essentiellement pour contribuer au déficit « COVID » de la piscine intercommunale de la Conterrie.

## C – LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE : UNE CAPACITÉ D'ÉPARGNE PRÉSERVÉE, CONFORTÉE EN 2021

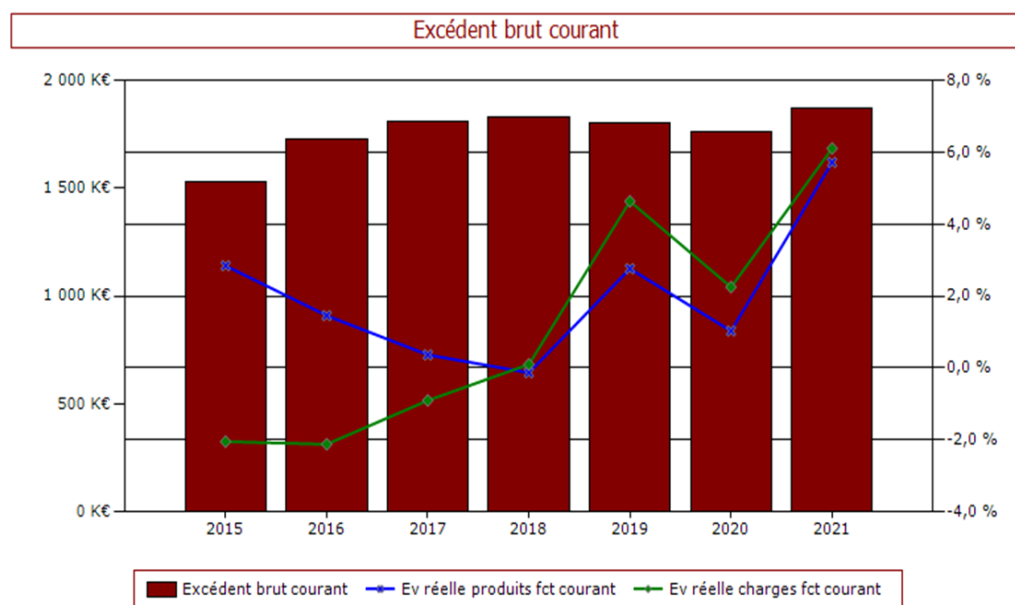
K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. courant	6 368	6 474	6 563	6 659	6 904	6 989	7 493
- Charges de fct. courant	4 840	4 746	4 750	4 831	5 101	5 226	5 623
<b>= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>1 528</b>	<b>1 728</b>	<b>1 812</b>	<b>1 827</b>	<b>1 803</b>	<b>1 763</b>	<b>1 869</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-27</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>-6</b>	<b>-1</b>
= Produits exceptionnels larges	9	14	17	10	19	1	12
- Charges exceptionnelles larges	36	2	1	3	3	7	14
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>1 501</b>	<b>1 740</b>	<b>1 828</b>	<b>1 835</b>	<b>1 819</b>	<b>1 757</b>	<b>1 868</b>
- Intérêts	292	236	216	194	178	149	126
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>1 210</b>	<b>1 504</b>	<b>1 613</b>	<b>1 641</b>	<b>1 641</b>	<b>1 608</b>	<b>1 742</b>
- Capital	719	650	661	682	705	650	673
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>491</b>	<b>854</b>	<b>952</b>	<b>958</b>	<b>936</b>	<b>958</b>	<b>1 070</b>



Les efforts réalisés en fonctionnement se mesurent sur l'**excédent brut courant EBC** (solde entre produits et charges de fonctionnement courant, hors mouvements exceptionnels et hors dette). Ce niveau, dont on dit qu'il est « l'indicateur de la maîtrise par la commune de ses missions de service public », est très satisfaisant.

Il progresse jusqu'en 2018 pour se stabiliser autour de **1 800 k€ jusqu'en 2019**. On observe un léger repli en 2020 de - 40 k€, traduisant ici l'effet « COVID » (hausse des charges de + 125 k€ contre + 85 k€ des produits). Enfin **en 2021, son niveau est renforcé à 1 869 k€, soit + 100 k€ par rapport à 2020**, sous la dynamique très

forte des impôts et taxes particulièrement renforcée par un niveau « exceptionnel » d'encaissements des taxes additionnelles aux droits de mutation.



L'épargne de gestion suit globalement la même trajectoire que l'excédent brut courant, les mouvements exceptionnels étant plutôt de faible ampleur.

Les niveaux d'épargne brute et nette résultent à la fois de la dynamique de l'EBC, mais aussi des variations de l'annuité de la dette. Sans emprunt depuis début 2014, l'annuité de la dette est à la baisse, permettant de conforter tant l'épargne brute que l'épargne nette en 2021.

L'épargne nette (disponible pour investir après remboursement de l'annuité de la dette) enregistre donc **en 2021 son plus haut niveau sur la période avec + 1 070 k€**, laissant à la commune de réelles marges de manœuvre pour financer ses investissements dans les années à venir.

## D - L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT : 2.2 M€ EN MOYENNE ANNUELLE FINANCES SANS EMPRUNT

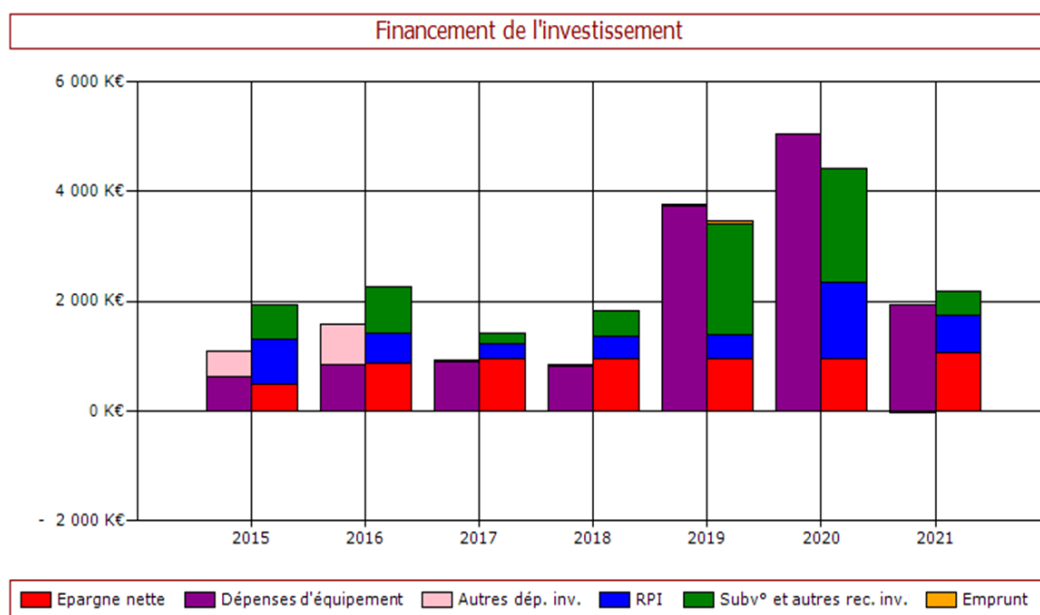
Les dépenses d'équipements sont rythmées par le cycle électoral avec un volume important sur la fin de la dernière mandature et début de la suivante, puis un **retour autour de 2 M€ en 2021** avec la fin des chantiers engagés précédemment. **Le montant moyen annuel se situe donc à 2.2 M€ entre 2015 et 2021.**

Le financement de ces dépenses a été assuré exclusivement par l'épargne (41 %), les ressources propres (30 %) et des subventions d'équipement (35 %), reconstituant un fonds de roulement important, sans nécessité de recourir à l'emprunt sur l'ensemble de la période.

Il convient de souligner ici que les ZAC ont fortement contribué au financement des investissements grâce :

- aux participations des ZAC au titre du P.E.P. pour les travaux de construction de l'école entre 2018 et 2021 ;
- aux reprises partielles et anticipées sur excédents en cours de constitution de budgets annexes, à savoir 875 k€ en 2020 (ZAC SUD SEICHE et ZAC HIL) et 70 k€ en 2021 (ZAC HIL)

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	estimé 2021
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>1 083</b>	<b>1 575</b>	<b>912</b>	<b>830</b>	<b>3 764</b>	<b>5 045</b>	<b>1 942</b>
<b>Financement des investissements</b>	<b>1 930</b>	<b>2 264</b>	<b>1 419</b>	<b>1 822</b>	<b>3 454</b>	<b>4 422</b>	<b>2 176</b>
Epargne nette	491	854	952	958	936	958	1 070
Ressources propres d'inv. (RPI)	825	569	284	406	455	1 389	665
FCTVA	184	48	86	76	106	496	588
Produits des cessions	287	185	188	329	349		1
Diverses RPI	354	336	10			893	76
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	476	690	58				
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	138	151	125	458	2 008	2 075	441
Emprunt					55		
Variation de l'excédent global	847	689	507	992	-310	-621	234
K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent global de clôture (EGC)	450	1 139	1 646	2 638	2 328	1 707	1 941



**En 2021**, les principales **dépenses d'investissement réalisées pour 1 942 k€** concernent : 905 k€ de travaux du pôle santé, 295 k€ pour les cheminements piétons du parc de la seiche, 163 k€ pour les derniers soldes de marchés à régler pour l'école le petit prince, 194 k€ pour la 1<sup>ère</sup> tranche du programme de rénovation de l'école le chat perché. Toutes ces dépenses ont été exclusivement financées par l'épargne, les ressources propres (récupération TVA - reprise partielle anticipée sur excédent en cours de constitution de la ZAC du Hil pour 70 k€), des subventions d'équipement et participations des ZAC (165 k€ pour l'école), **sans recours à l'emprunt**.

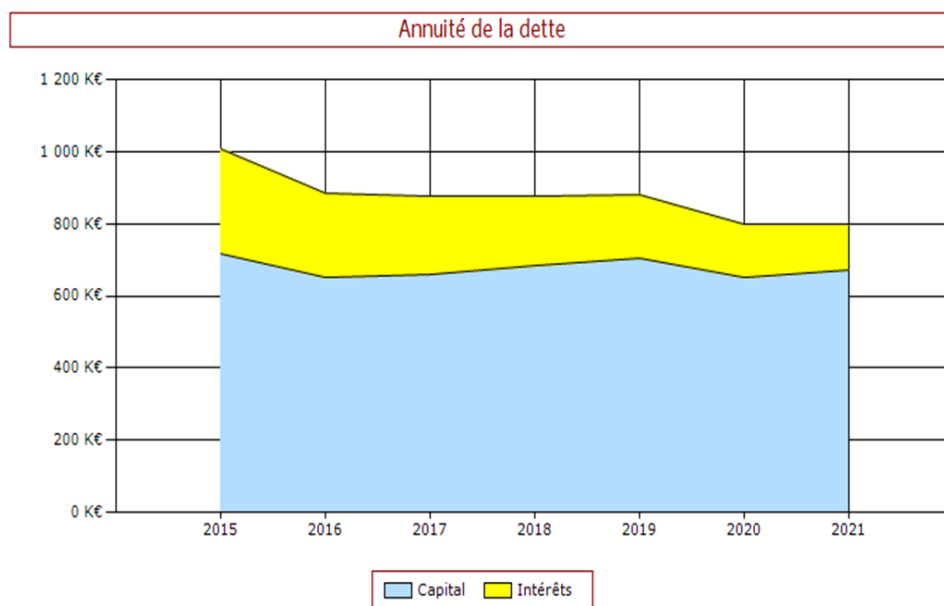
Il en résulte au final un **excédent global de clôture (EGC) de 1 941 k€ à fin 2021**.

## E - LA DETTE COMMUNALE : SAINE ET MAITRISEE

L'annuité de la dette :

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	719	650	661	682	705	650	673
Intérêts	292	236	216	194	178	149	126
<b>Annuité de dette totale</b>	<b>1 010</b>	<b>886</b>	<b>876</b>	<b>876</b>	<b>883</b>	<b>799</b>	<b>798</b>

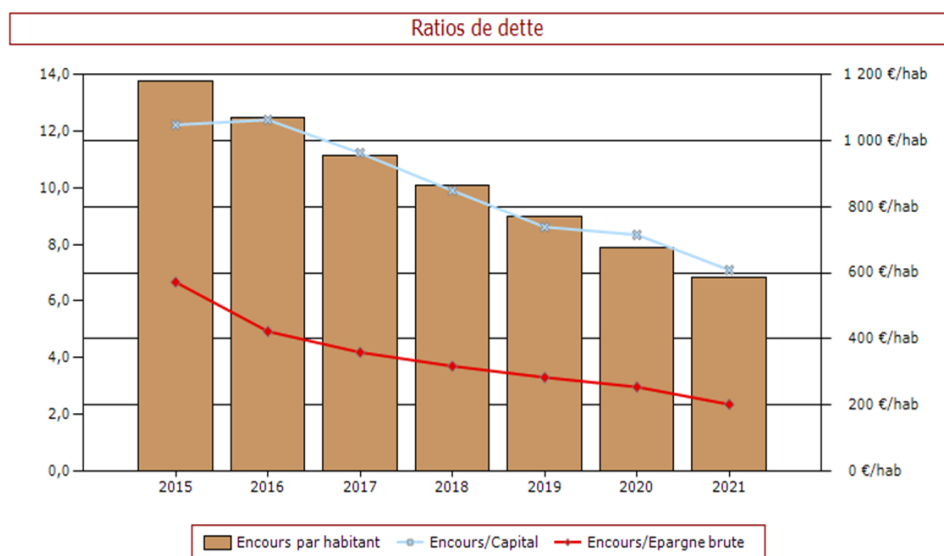
Le non recours à l'emprunt depuis mi-2014, la démarche de renégociation des taux d'intérêts menée courant 2015 pour profiter des taux historiquement bas, la baisse des taux d'intérêts sur les emprunts à taux révisibles, sont autant d'éléments qui ont conduit à stabiliser puis réduire significativement l'annuité de la dette. Ainsi, l'annuité stabilisée entre 2016 et 2019, a enregistré une baisse de - 84 k€ en 2020, **stable à 800 k€ environ ces 2 dernières années** (palier qui s'explique par des emprunts à flux constants et amortissement progressif).



#### L'encours de dette - délai de désendettement – dette par habitant :

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Encours au 31/12</b>	<b>8 068</b>	<b>7 418</b>	<b>6 758</b>	<b>6 076</b>	<b>5 425</b>	<b>4 774</b>	<b>4 102</b>
/ Epargne brute	1 210	1 504	1 613	1 641	1 641	1 608	1 742
<b>Encours corrigé / Epargne brute</b>	<b>6,7</b>	<b>4,9</b>	<b>4,2</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>2,4</b>
population INSEE	6843	6941	7070	7035	7043	7044	7010
Encours corrigé par habitant (pop INSEE)	1 179,0	1 068,7	955,8	863,7	770,3	677,7	585,1

Sans nouvel emprunt sur la période, **le stock de la dette** diminue significativement pour s'établir au **31 décembre 2021 à 4 102 k€** traduisant une baisse de - 49 % par rapport à l'année 2015 (- 3 966 k€).



**Le délai de désendettement** (courbe rouge sur le graphe ci-dessous) représente le nombre d'années que mettrait la Ville à rembourser le stock de dette en y consacrant toute son épargne brute. **A fin 2021, il est de 2.4 années**, compte tenu de l'encours de dette qui a diminué et de l'épargne brute confortée.

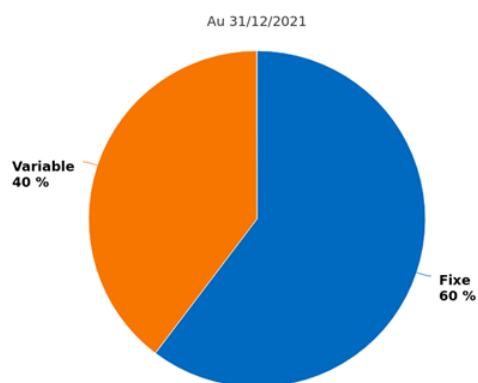
**La dette par habitant** (en marron) a diminué progressivement depuis 2015 et se situe à **moins de 600 €/habitant fin 2021**, désormais inférieure à la moyenne des communes de même strate démographique de Rennes Métropole 5 à 10 000 habitants - hors Rennes- (source *Annuaire financier AUDIAR – comptes 2020*) qui est de 830 €/habitant.

### Structure de la dette au 31 décembre 2021 : saine et sans risques

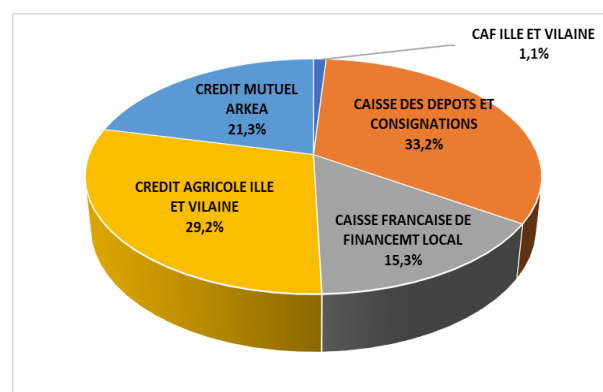
La structure de la dette ne présente pas de risque particulier puisque selon la Charte de Bonne Conduite GISSLER puisque désormais 100 % de l'encours est classé en catégorie 1A (taux fixe ou variable simple).

L'encours est constitué de **60 % en taux fixe et 40 % en taux variable**. 1/3 de l'encours provient de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations – 29 % au Crédit Agricole et 1/5 à la BCME.

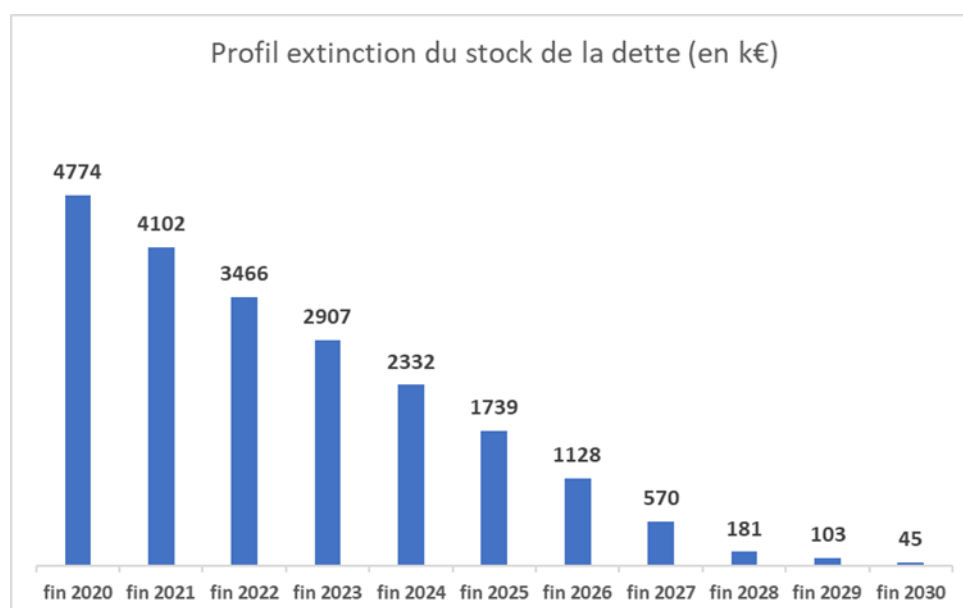
#### Encours par type de risque :



#### Encours par organisme prêteur :



### Le profil d'extinction de la dette : - 3 M€ entre 2021 et 2026



## IV - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

---

Avec la crise sanitaire qui a bouleversé le monde en 2020 et qui semble vouloir se prolonger, le budget 2022 s'inscrit malgré tout dans une perspective de reprise économique nationale (+ 4% de croissance du PIB) et d'un retour de l'inflation (estimation à + 1.5 %) comme évoqué précédemment. Dans le même temps, le déficit national et l'endettement public connaissent des records.

C'est pourquoi, des incertitudes majeures demeurent sur la forme d'une contribution éventuelle des collectivités à l'équilibre financier national. Les décisions nationales qui seront prises après les élections de 2022 seront susceptibles d'impacter fortement la prospective castelnodaise.

De plus, la réforme fiscale produira ses derniers effets avec la suppression totale de la taxe d'habitation et les nouvelles définitions des indicateurs fiscaux et financiers qui pourront impacter le niveau des dotations.

Le budget 2022 sera bâti avec une perspective d'intégration des effets de la crise dans la gestion quotidienne, à défaut d'en sortir tout à fait.

Dans ce contexte, la majorité municipale continue de porter un projet ambitieux pour les castelnodais, en :

- confortant des choix forts en matière de services à la population (ouverture du Relais de la petite enfance mutualisé, espace coworking, médiateur numérique...)
- réservant un effort conséquent pour le programme d'investissement.

Son action communale se décline autour des piliers suivants :

- une commune solidaire, pour tous les citoyens, pour toutes les générations
- une commune qui se développe de manière maîtrisée,
- une commune avec une ambition de bien-être et de sécurité,
- une commune éducatrice de la naissance à l'âge adulte,
- une commune animée et porteuse d'une ambition sportive et culturelle,
- une commune où il fait bon vivre dans un environnement préservé,
- une commune qui se développe, renforce l'agriculture et l'activité économique diversifiée sur son territoire.

Cet engagement est rendu possible par la volonté politique d'une stratégie budgétaire combinant :

- une maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme,
- la non augmentation des taux d'imposition proposée pour 2022 et sur toute la période prospective,
- la définition d'un programme pluriannuel d'investissement visant l'amélioration constante et durable du patrimoine communal, des services aux habitants ainsi que le développement urbain
- la poursuite de recherches de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune,
- le maintien d'un endettement modéré.

L'équipe municipale, au travail depuis juin 2020, a arrêté mi-2021 sa feuille de route pour le mandat. Ainsi, 2 projets phares ont été retenus. Le premier concerne la construction d'un accueil de loisirs avec espace de vie sociale situé dans le prolongement de l'école le petit prince. Le second consacrera l'aménagement du centre bourg à travers la réalisation d'une opération d'aménagement urbain visant également à urbaniser le nord de la commune. L'année 2022 sera dédiée aux études et à la stratégie à mettre en place pour financer ce projet multisites. Néanmoins, pour permettre d'en mesurer l'impact sur les équilibres futurs, une hypothèse de financement d'un déficit prévisionnel est intégrée à la prospective présentée plus loin.

Ainsi, le présent rapport comportera les orientations budgétaires 2022 et suivantes sur les projets retenus par la majorité municipale.



## LE FONCTIONNEMENT 2022

### A – LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT :

Tel qu'envisagé actuellement, le projet de budget 2022 aboutirait à un montant estimé de **6 120 k€ de charges de fonctionnement courant**, soit une **évolution de + 497 k€, + 8.8 % en évolution nominale par rapport à l'année précédente**.

K€	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2022/2021	
					en €	en %
Charges à caractère général	1 110	1 109	1 154	1 349	195	16,9%
Charges de personnel	3 320	3 427	3 737	4 020	283	7,6%
Autres charges de gest° courante + atténuation produits	670	690	732	751	19	2,6%
<b>Charges fct courant</b>	<b>5 101</b>	<b>5 226</b>	<b>5 623</b>	<b>6 120</b>	<b>497</b>	<b>8,8%</b>

#### 1 – Les charges générales : hausse importante de + 195 k€, soit + 17 %

*Ce poste est principalement constitué de dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien du patrimoine bâti, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les prestations diverses payées pour les activités des structures.*

**Plusieurs éléments concourent à la forte croissance des charges générales :**

- L'impact de la hausse du prix de l'énergie de + 50 % pour l'électricité, soit un complément de 90 k€ cette année
- Le coût en année pleine du pôle santé pour + 11 k€ (fluides, contrat entretien ménager principalement).
- Le retour à un fonctionnement normal des structures relevant du pôle vie de la cité (fermeture de 3 semaines en avril 2021, manifestations culturelles annulées...), anticipant la levée des restrictions sanitaires alors que l'épidémie est toujours présente
- Le développement d'offres de services à la population avec notamment la création du Relais Petite Enfance mutualisé avec les communes d'Orgères et Saint-Erblon (5 k€), l'amélioration quantitative et qualitative des prestations à destination des enfants et jeunes fréquentant les structures...
- Une enveloppe supplémentaire allouée pour l'entretien du patrimoine bâti et non bâti (remise en état du bâtiment affecté au coworking, contrat d'entretien d'espaces verts...).

Il est précisé que cette année encore les coûts liés à la gestion de la crise sanitaire sont reconduits (produits d'entretien, gels...).

#### 2 – Les charges de personnel : croissance de + 283 k€, soit + 7.6 %

*Ce poste représente près des 2/3 des dépenses courantes de fonctionnement et constitue donc un facteur clé de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.*

**La hausse importante des charges de personnel s'explique principalement par :**

- Une enveloppe de 115 k€ pour des recrutements : l'animation du RPEI (cofinancé par la CAF et les villes d'Orgères et Saint-Erblon), un animateur affecté à l'espace jeunes dans le cadre d'une démarche « *d'aller vers* », un médiateur numérique (financé par l'Etat), ainsi qu'un renfort en septembre prochain pour la commercialisation de la ZAC ISE.

- Des charges conjoncturelles correspondant au tuilage nécessaire dans le cadre de départs d'agents : + 35 k€
- Des ajustements globalement pour 22 k€ : hausse pour le retour d'agents à plein traitement, mais aussi de 2 contrats aidés dont les postes étaient vacants en 2021
- Le versement obligatoire de primes de précarité aux agents contractuels : + 27 k€
- L'évolution mécanique des traitements pour 30 k€...
- La hausse des cotisations patronales pour + 35 k€
- Des mesures diverses pour + 27 k€ : mise en stage d'agents contractuels revalorisation des primes...

Des recettes estimées à 80 k€ atténuent les charges nouvelles particulièrement en provenance de l'Etat pour le conseiller numérique, de la CAF et des communes pour le RPEI. Il est rappelé que les ZAC participent au frais de gestion en régie des opérations d'aménagement apportant un financement estimé à 95 k€ en 2022.

### 3 – Les autres charges de gestion courante : une évolution évaluée à + 19 k€ soit + 2.6 %

Ce poste regroupe toutes les contributions intercommunales (piscine, musique, syndicat seiche, réserves foncières Rennes Métropole...), subventions aux associations (crèche Menthalo, OGEC, vie associative, CCAS...) ainsi que les indemnités d'élus.

Pour l'année 2022, une progression globale de 19 k€ est envisagée, dont + 15 k€ de subvention à verser à l'OGEC (organisme gestionnaire de l'école privée), compte tenu de l'évolution des effectifs et de l'inflation qui sert de base à la réévaluation de ce contrat.

## B - LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT :

Tel qu'envisagé actuellement, le projet de budget 2022 aboutirait à un montant de **7 698 k€ de produits de fonctionnement courant, en hausse de + 205 k€, soit + 2.7 %** par rapport à l'année précédente.

K€	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2022/2021	
					en €	en %
<b>Impôts et taxes</b>	<b>5 250</b>	<b>5 442</b>	<b>5 843</b>	<b>5 882</b>	<b>40</b>	<b>0,7%</b>
Contributions directes	3 848	4 045	4 242	4 424	181	4,3%
Dotation communautaire reçue	822	838	838	838		
Reversement FNGIR	37	37	37	37		
Attribution FPIC	101	103	103	102		
Solde impôts et taxes	443	419	623	482		
<b>Dotations et participations</b>	<b>836</b>	<b>854</b>	<b>885</b>	<b>924</b>	<b>39</b>	<b>4,4%</b>
DGF	596	580	557	567	10	1,8%
Compensations fiscales	89	99	131	139		
DCRTP	15	13	13	13		
Solde participations diverses	135	162	184	205		
<b>Autres produits fct courant + attén. charges</b>	<b>818</b>	<b>693</b>	<b>765</b>	<b>892</b>	<b>127</b>	<b>16,6%</b>
Produits des services	700	600	680	714		
Produits de gestion	57	51	46	158		
Atténuations de charges	60	43	39	20		
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>6 904</b>	<b>6 989</b>	<b>7 493</b>	<b>7 698</b>	<b>205</b>	<b>2,7%</b>

### 1 – Les impôts et taxes :

Ce poste représente à lui seul plus de 3/4 des produits courants de fonctionnement, il constitue donc un levier important dans l'équilibre du budget, principalement avec le produit des contributions directes.

## Zoom sur les contributions directes : produit dynamique, sans hausse des taux d'imposition

Le produit des contributions directes résulte de l'application des taux d'imposition communaux aux bases d'imposition communales.

A l'identique de 2021, et suite à la réforme fiscale intervenue cette même année, la commune percevra en 2022, essentiellement la taxe foncière et une dotation (coefficient correcteur) versée par l'Etat permettant de compenser la différence entre le foncier bâti départemental et la taxe d'habitation communale. Concernant la taxe d'habitation, la commune reste bénéficiaire uniquement de la taxe sur les logements vacants et la taxe sur les résidences secondaires, mais il s'agit d'une recette faible puisqu'elle représenterait un peu moins de 60 k€ en 2022.

Ainsi donc, les produits de cette taxe foncière progressent en fonction de :

- La livraison des logements,
- L'actualisation des bases calculée sur l'inflation constatée sur l'année N-1, soit pour 2022 : + 3.4 %, pour 2023 : + 0.8 % puis + 1.5 % à partir de 2024
- L'augmentation des taux le cas échéant.

**Il sera proposé au titre de 2022 de ne pas augmenter les taux d'imposition.** Cette hypothèse est également privilégiée sur la période prospective. Ainsi, le taux de foncier bâti communal sera donc de 43.78 %, celui de la taxe foncière sur le non bâti de 61.94 % et enfin de 20.27 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

### Les bases d'imposition communales en 2022 :

Elles sont constituées du stock des bases existantes, revalorisées forfaitairement de + 3.4 % par l'Etat pour cette année, auxquelles s'ajoutent les entrées en bases des nouveaux locaux (hors logements sociaux) livrés en 2021. **Pour les locaux d'habitation soumis à la taxe foncière sur le bâti, l'évolution physique pour 2022 est estimée à + 3.5 %.**

En intégrant les bases des locaux industriels et commerciaux, **l'évolution physique globale 2022 pour les bases de foncier bâti serait de + 1.5 % par rapport à l'année 2021, soit + 4.9 % en évolution nominale.**

A titre indicatif, le programme de livraisons de logements retenu dans le scénario prospectif est le suivant :

Année de livraison	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre total de logements	196	290	153	236	110	213	243
dont sociaux	0	122	57	55	22	67	57
<b>RESTE entrées en base hors sociaux</b>	<b>196</b>	<b>168</b>	<b>96</b>	<b>181</b>	<b>88</b>	<b>146</b>	<b>186</b>

**Le produit fiscal direct 2022** est donc estimé à **4 424 k€**, se décomposant comme suit :

K€	PRODUITS FISCAUX									
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Produit TH	1 948	57	59	59	60	61	62	63	64	
Produit FB	1 968	4 052	4 248	4 368	4 553	4 764	4 920	5 116	5 321	
dont ajustement coefficient correcteur		456	476	489	510	533	550	572	594	
Produit FNB	114	113	117	117	119	121	123	125	127	
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>4 030</b>	<b>4 222</b>	<b>4 424</b>	<b>4 545</b>	<b>4 733</b>	<b>4 946</b>	<b>5 104</b>	<b>5 303</b>	<b>5 511</b>	

Subsistent donc le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants pour 59 k€, le produit du foncier bâti pour 4 248 k€ incluant l'ajustement du coefficient correcteur lié à la réforme fiscale 2021, et enfin le produit du foncier non bâti pour 117 k€.

Pour les années suivantes, le produit évoluerait de façon assez soutenue apportant un complément de + 1 289 k€ sur la période, soit une moyenne annuelle de + 3.9 %.

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Contributions directes</b>	<b>4 222</b>	<b>4 424</b>	<b>4 545</b>	<b>4 733</b>	<b>4 946</b>	<b>5 104</b>	<b>5 303</b>	<b>5 511</b>
<i>Evolution annuelle en k€</i>		202	121	188	213	158	199	208
<i>Evolution cumulée en k€</i>		202	323	511	725	883	1 081	1 289
<b>Evolution nominale en % / n-1</b>		<b>4,8%</b>	<b>2,7%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,5%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,9%</b>

Ces recettes sont bien sûr conditionnées à une réelle dynamique de livraisons des logements programmés à ce jour, qui constituent un élément majeur mais aussi aléatoire dans le cadrage prospectif, à partir de 2025 particulièrement.

### Les autres impôts et taxes : 1 459 k€ estimés pour 2022, contre 1 600 k€ encaissés en 2021

*Ce poste enregistre les versements de RENNES METROPOLE au titre de l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), l'attribution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), les taxes additionnelles aux droits de mutation ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.*

**Pour 2022**, une hypothèse prudentielle d'un retour à un niveau habituel des taxes additionnelles aux droits de mutation est intégrée pour 325 k€, expliquant ici la baisse globale des autres impôts et taxes. En effet, en 2021, le niveau d'encaissement de 425 k€ apparaît comme exceptionnel, au regard des produits encaissés antérieurement, plutôt inférieurs à 300 k€. Les autres impôts et taxes sont stables en 2022.

Sur les années futures, les versements de Rennes Métropole sont programmés stables, dans l'attente des décisions qui seront prises prochainement sur la refonte de la dotation de solidarité communautaire évoquée précédemment. Pour la fiscalité sur les droits de mutation, une prudence à la projection a été gardée, faisant évoluer ce produit de 2 % par an sur la base 2022.

Par contre, la réforme des indicateurs de richesse va entraîner pour Rennes Métropole la fin de son éligibilité au FPIC en 2025, se traduisant pour la Ville de NOYAL CHATILLON par une perte de - 50 k€ en 2025 puis - 100 k€ à partir de 2026.

## 2 – Les dotations, participations et subventions :

Ce chapitre est constitué de la DGF (dotation globale de fonctionnement), les compensations fiscales qui intègrent depuis 2021 la compensation de l'Etat suite à la réduction de 50 % des bases de foncier bâti industriel et commercial, et d'autres participations et subventions (CAF, Etat...).

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Dotations et participations</b>	<b>885</b>	<b>924</b>	<b>924</b>	<b>903</b>	<b>918</b>	<b>934</b>	<b>932</b>	<b>922</b>
<b>DGF</b>	<b>557</b>	<b>567</b>	<b>561</b>	<b>558</b>	<b>571</b>	<b>582</b>	<b>576</b>	<b>561</b>
Compensations fiscales	131	139	141	143	145	148	151	154
DCRTP	13	13	13	13	13	13	13	13
Solde participations diverses	184	205	209	189	189	191	192	194

### Focus sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :

La DGF est constituée de la dotation forfaitaire et des dotations d'aménagement, à savoir la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

Si l'enveloppe nationale des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales pour 2022 est stable, la DGF fluctue en fonction de mécanismes de péréquation mis en place pour corriger les écarts de richesse entre collectivités.

Ainsi, la dotation forfaitaire de la DGF fait l'objet d'un écrêtement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur de plus de 85 % (au lieu de 75 % jusqu'à présent) au potentiel fiscal moyen par habitant au niveau national. Avec le relèvement du seuil décidé en loi de finances 2022, moins de communes sont écrêtées mais le besoin de péréquation est plus important et s'exerce donc sur moins de collectivités. Depuis quelques années, la Ville de NOYAL-CHATILLON subit à ce titre un prélèvement. Estimé à – 12 k€ en 2022, il pourrait donc atteindre – 20 k€ à horizon 2028.

**Dans le cadrage prospectif 2022 - 2028**, la DGF pourrait se présenter comme suit (sauf en cas de nouvelles contraintes décidées en lois de finances ultérieures) :

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation forfaitaire (DF)	400	399	399	401	402	410	409	403
Effet variation de population	-3	11	9	13	13	24	17	13
Effet prélèvement pour péréquation	-13	-12	-9	-11	-12	-16	-18	-20
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	156	168	162	157	169	172	166	158
dont DSR	102	103	101	99	100	99	98	97
dont DNP	54	65	61	58	69	73	68	61
<b>= DGF</b>	<b>557</b>	<b>567</b>	<b>561</b>	<b>558</b>	<b>571</b>	<b>582</b>	<b>576</b>	<b>561</b>

**En 2022**, il en ressort une **dotation forfaitaire de 399 k€ sensiblement équivalente à 2021**, du fait de l'effet variation de population qui vient compenser le prélèvement pour abonder la péréquation.

**Pour les années suivantes**, la dotation forfaitaire varie peu pour les mêmes raisons qu'en 2022 (effet positif de la variation de population qui atténue l'effet prélèvement pour la péréquation).

Quant aux **dotations d'aménagements**, évaluées à 168 k€ en 2022, le montant croît sensiblement sous l'effet de la dynamique de la Dotation Nationale de Péréquation, en lien avec l'augmentation de la population.

**Au global, la DGF estimée à 567 k€** affiche une croissance de **+ 10 k€ en 2022**, et sans nouvelle contribution au redressement des comptes publics, elle demeurerait entre 560 k€ et 580 k€ sur le reste de la période, somme toute plutôt stabilisée.

#### **Les autres compensations, dotations et participations :**

Si les compensations fiscales et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) sont relativement stables sur la période, les **autres participations et subventions évoluent à partir de cette année**. Des financements sont en effet attendus pour le conseiller numérique à hauteur de 25 k€ par an pendant 2 années, ainsi que la participation de la CAF et des communes d'Orgères et Saint-Erblon aux frais de fonctionnement du RPEI (estimée à 60 k€/an). A noter que des financements perçus en 2020 n'ont pas été réinscrits sans certitudes sur la reconduction desdits dispositifs.

### **3 – Les produits des services, autres produits de gestion et atténuation de charges :**

*Ces chapitres enregistrent les produits des services facturés aux familles pour la restauration, le périscolaire, les services de loisirs et culturels, les prestations de services ordinaires de la CAF, les remboursements des frais de personnel affecté à la régie des ZAC et des redevances diverses d'occupation du domaine public, les remboursements de traitements d'assurances sur les arrêts de travail et à partir de 2021 les loyers des professionnels de santé occupant le pôle santé...*

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Autres produits fct courant</b>	<b>765</b>	<b>897</b>	<b>906</b>	<b>918</b>	<b>926</b>	<b>945</b>	<b>966</b>	<b>988</b>
Produits des services	680	719	735	745	752	769	788	809
Produits de gestion	46	158	156	158	159	161	163	164
Atténuations de charges	39	20	15	15	15	15	15	15

**Les produits des services et du domaine, sont principalement liés à l'évolution des effectifs et des tarifs.** Ces derniers progressent généralement en fonction de l'inflation. La Ville a donc une action sur ce chapitre mais de façon modérée, compte tenu de la volonté de la collectivité de ne pas impacter trop fortement les familles.

*Il est à noter qu'une réflexion est en cours sur l'opportunité de la mise en place d'un taux d'effort qui se substituerait à l'actuel quotient familial. Taux d'effort dont l'objectif serait d'adapter au plus proche des ressources des familles leur niveau de participation aux différents services facturés. Ici, la prospective ne modifie en rien le niveau des recettes versées par les familles. C'est un aléa à prendre en compte particulièrement si la participation communale devait augmenter.*

**Les autres produits de gestion** sont constitués principalement des revenus des immeubles, *intégrant à partir de 2022 les loyers versés par les professionnels de santé du pôle santé sur l'année complète.*

**Les atténuations de charges** enregistrent les remboursements perçus au titre du contrat « risques statutaires » souscrit par la collectivité, pour les arrêts de travail qui entrent dans ce cadre. En 2022, les prestations sont envisagées à la baisse. Une provision de 15 k€ est inscrite sur le reste de la période.

## L'INVESTISSEMENT 2022 – 2028 : PROGRAMME PLURIANNUEL

### C – LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 15.3 M€ SOIT 2.2 M€ EN MOYENNE ANNUELLE

Dépenses d'équipement en k€	CA 2021	prév 2022	prév 2023	prév 2024	prév 2025	prév 2026	prév 2027	prév 2028
AP Groupe scolaire sud Le Petit Prince	163	25						
AP Pôle santé	905	35						
AP Rénovation école le chap perché	194	100	100					
AP ALSH et espace vie sociale		94	119	330	2 611	293		
Investissements annuels	362	900	600	600	600	600	600	600
Parc de la seiche	295	100	50	500	230			
Maison des Ass Maternelles		140						
Complexe sportif R. Perrin (piste athlé + terrain foot)			37	172	282	300	110	
Vidéoprotection		30	150					
Restructuration pôle enfance La Marelle					100	400		
Salle sports R. PERRIN toiture	16	6						
Accessibilité patrimoine bâti et non bâti	8							
Opération aménagement urbain multisites		861						
Requalification espaces publics FdC PPI Voirie RM			100		100	100		
Acquisitions foncières		150	50	550	50	50	50	50
Provision déficit prévisionnel ZAC Centre ville/Territoires			200	200				
Autres opérations d'équipement							1 000	1 000
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>1 942</b>	<b>2 441</b>	<b>1 406</b>	<b>2 352</b>	<b>3 974</b>	<b>1 743</b>	<b>1 760</b>	<b>1 650</b>

**Les 4 autorisations de programme : 3 en cours et 1 création en 2022 pour l'accueil de loisirs**

- **L'école « le petit prince » : derniers soldes à régler en 2022 estimés à 25 k€**

Mis en service à la rentrée de septembre 2020, les derniers soldes à régler interviendront en 2022. Pour rappel, le coût global de l'opération fixé initialement à **5 252 k€, pourrait être ramené à 5 225 k€**. Cet équipement a été financé intégralement par des participations des ZAC Sud Seiche (29 % sur HT) et ZAC ISE (71 % sur HT), la DETR pour 140 k€ ainsi qu'une subvention de la CAF de 18 k€. L'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants seront recalés lors de la présentation du vote du budget primitif 2022.

- **Le pôle santé : derniers soldes à régler en 2022 estimés à 35 k€.**

L'équipement a ouvert en septembre 2021, et a été mis en location aux professionnels de santé à partir de cette date. Le coût de construction de l'équipement, fixé initialement à **2 070 k€**, sera recalé au plus juste lors de la présentation du budget primitif 2022, pour s'établir autour de 1 900 k€.

- **La rénovation de l'école le chat perché :**

Ces travaux concernent la rénovation de la partie ancienne de l'école au niveau des sols, murs, faux plafonds et isolants. A cet effet, une autorisation de programme de 490 k€ a été votée en mars 2021. Considérant le coût des travaux réalisés pour la 1<sup>ère</sup> tranche en 2021, de ceux prévus au titre de 2022 et 2023, à hauteur de 100 k€ par an, le programme pourra être recalé à hauteur de 400 k€ lors du vote du budget primitif 2022.

- **L'accueil de loisirs et espace de vie sociale avec extension 2 classes école le petit prince : création**

Lors de sa séance du 22 septembre 2021, le conseil municipal a acté le lancement de cet équipement, implanté dans le prolongement de l'école le petit prince afin de mutualiser certains espaces pour minimiser les surfaces nouvelles et les coûts de fonctionnement induits.

Le projet comportera l'extension de l'école avec 2 classes supplémentaires, un accueil de loisirs dimensionné pour 180 enfants, ainsi qu'un espace de vie sociale. L'ouverture est fixée à la rentrée de septembre 2025.

A ce stade, le coût du projet est estimé à 3 450 k€. L'étude de programmation en cours viendra affiner cette évaluation. Une enveloppe prévisionnelle de subventions est inscrite à hauteur de 600 k€ sur la période ainsi que les coûts de fonctionnement induits à partir de la mise en service.

### ***Un programme d'investissements annuels : 900 k€ en 2022 puis 600 k€ par an à partir de 2023***

Ce programme concentre les dépenses d'investissements nécessaires à de gros entretiens du patrimoine bâti, à l'acquisition des matériels nécessaires aux services (mobilier et matériels divers, matériel informatique, véhicules...).

**Pour 2022**, sont notamment envisagés, outre l'équipement des différentes structures :

- 333 k€ de restes à réaliser 2021 (réalisation de toilettes sèches au boulodrome, réfection de l'éclairage de la salle Yvonne Remond, le remplacement du bardage plexiglass à la salle R. Perrin, la démolition du bâtiment modulaire rue de Vern, le bardage du bâtiment modulaire de la mairie...)
- 155 k€ pour réalisation pumptrack complexe Colette Besson
- 130 k€ pour installation terrain foot five (Colette Besson) et city park (espace jeunes)
- 135 k€ affectés au réaménagement des locaux urbanisme et police municipale

### ***Autres opérations individualisées :***

- **Le parc de la seiche :** des aménagements prévus en 2022 (100 k€) pour un parcours de santé, des plantations et premières études en vue de la réalisation d'une passerelle de franchissement de la seiche à horizon 2024 – 2025 avec aménagements connexes.
- **Aménagement d'une Maison des assistants maternels :** réhabilitation des locaux au 5-7 avenue Remondel pour 140 k€ en 2022. A noter qu'une alternative moins onéreuse, ne nécessitant que peu de travaux, est en cours d'études.

- **Complexe sportif R. Perrin** : plusieurs équipements sont planifiés. Des études seront menées en 2023 (37 k€) en vue de réaliser : la réfection du terrain de foot en 2024 (172 k€), une piste d'athlétisme en 2025 (282 k€), la création d'un boulodrome couvert en 2026 (300 k€) et enfin la réfection du sol de la salle en 2027 (110 k€).
- **Installation de vidéo protection** : l'étude conduite en 2022 (30 k€) permettra d'envisager l'installation des équipements en 2023 (150 k€)
- **Restructuration du pôle enfance la Marelle** : une enveloppe de 500 k€ est affectée à des travaux qui interviendront lorsque l'accueil de loisirs aura investi ses nouveaux locaux et libéré le pôle enfance.
- **Opération d'aménagement urbain multisites** : nouveau projet d'aménagement urbain visant à consolider l'armature urbaine de la commune et affirmer la centralité. Des études vont être engagées en 2022 ainsi que le rachat de 3 propriétés situées en cœur de ville (fin des conventions de mises en réserves foncières avec l'EPFR), l'ensemble pour **861 k€**
- **Fonds de concours versés à Rennes Métropole** pour la requalification des espaces publics du centre : provision de **300 k€** sur la période
- **Le renouvellement urbain en CENTRE VILLE** : provision de **400 k€** si participation complémentaire à verser à Territoires Publics, particulièrement en cas d'adaptation de l'organisation d'ensemble sur l'ilôt Appert.
- **Les acquisitions foncières** : une provision annuelle de **50 k€ par an** est prévue, à laquelle s'ajoutent en **2022** le rachat d'une propriété rue F. Chapin pour **100 k€** et en 2024 la propriété sise 3 allée de la Grange pour **500 k€**.
- **Autres opérations d'équipement** : une enveloppe non affectée de **1 000 k€ en 2027 et 2028**

## D – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 3.7 M€ SOIT 530 K€ EN MOYENNE / AN

Outre les financements déjà évoqués précédemment, les recettes d'investissement intègrent :

- la reprise d'excédents prévisionnels des ZAC : 27 k€ en 2022 à la clôture de la ZAC du HIL ; 260 k€ en 2023 lors de la clôture de la ZAC SUD SEICHE, et enfin 250 k€ estimés en 2025 pour celui de la ZAC de l'ISE.
- des subventions d'équipement en fonction des programmes d'investissement inscrits en dépenses
- la cession de terrains en 2022 à ESPOIR 35 pour 111 k€
- la récupération de la TVA au titre du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses réalisées l'année précédente (toutes les dépenses ne sont pas éligibles).

	CA 2021	prév 2022	prév 2023	prév 2024	prév 2025	prév 2026	prév 2027	prév 2028
FCTVA (sur dépenses réalisées N-1)	588	287	223	165	250	596	248	266
<b>Subventions et fonds de concours</b>	<b>441</b>	<b>82</b>	<b>35</b>	<b>95</b>	<b>440</b>	<b>240</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
Investissements annuels	3	50	20	20	20	20	20	20
Groupe scolaire sud Le Petit Prince	165	12						
Pôle santé	6							
Rénovation école le chap perché	42							
ALSH espace vie sociale				50	400	150		
Salle sports R. PERRIN toiture	88	20						
Complexe sportif R. Perrin (terrain foot, piste athlét., boulodrome...)				10	20	20		
Vidéoprotection			15	15				
Restructuration pôle enfance La Marelle						50		
Autres opérations d'équipement	137						50	50
Produit des cessions	1	111						
Autres : reprises excédents ZAC	76	27	260		250			
<b>Total RI diverses</b>	<b>77</b>	<b>138</b>	<b>260</b>	<b>250</b>				
<b>Total RI hors emprunt</b>	<b>1 106</b>	<b>507</b>	<b>518</b>	<b>260</b>	<b>940</b>	<b>836</b>	<b>318</b>	<b>336</b>



# V – LA TENDANCE PROSPECTIVE 2022 – 2028

## A – LE FONCTIONNEMENT : HYPOTHESES EVOLUTIONS DES DEPENSES ET RECETTES

### 1 - Les charges de fonctionnement courant : + 4.3 % en moyenne annuelle

K€	CA prév 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Moyenne 2022 - 2028
Charges à caractère général	1 154	1 349	1 432	1 504	1 556	1 632	1 697	1 766	
évolution en % n/n-1		16,9%	6,1%	5,1%	3,4%	4,9%	4,0%	4,0%	6,4%
Charges de personnel	3 737	4 020	4 171	4 216	4 305	4 435	4 555	4 622	
évolution en % n/n-1		7,6%	3,8%	1,1%	2,1%	3,0%	2,7%	1,5%	3,1%
Autres charges gest* courante + atténuation prod.	732	751	1 043	1 067	1 092	1 103	1 129	1 156	
évolution en % n/n-1		2,6%	38,9%	2,3%	2,3%	1,0%	2,4%	2,4%	7,4%
<b>Charges fct courant</b>	<b>5 623</b>	<b>6 120</b>	<b>6 646</b>	<b>6 787</b>	<b>6 952</b>	<b>7 170</b>	<b>7 382</b>	<b>7 544</b>	
évolution en % n/n-1		8,8%	8,6%	2,1%	2,4%	3,1%	3,0%	2,2%	<b>4,3%</b>

Il est à noter que l'hypothèse de surcoûts pérennes liés aux protocoles sanitaires sont inscrits dans la prospective, tant en charges générales qu'en charges de personnel.

**Les charges générales : + 6.4 % en moyenne sur la période**, prenant en compte la hausse importante du prix de l'énergie en 2022 (électricité) et 2023 (gaz), la mise en service de l'accueil de loisirs / espace de vie sociale à partir de septembre 2025.

**Les charges de personnel : + 3.1 % en moyenne annuelle**, intègrent les hypothèses suivantes :

- un programme prévisionnel de recrutements cohérent avec le développement de la commune
- les charges nouvelles de personnel à l'ouverture en 2025 de l'accueil de loisirs et espace de vie sociale

**Les autres charges de gestion courante : + 7.4 % en moyenne annuelle** incluant à partir de 2023 une hypothèse de subvention d'équilibre de 300 k€ par an au déficit prévisionnel d'une opération d'aménagement urbain multisites, étant ici rappelé qu'il s'agit bien d'une hypothèse, que les études viendront préciser.

### 2 - Les produits de fonctionnement courant : + 2.4 % en moyenne annuelle

K€	CA prév 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Moyenne 2022 - 2028
Impôts et taxes	5 843	5 882	6 014	6 212	6 384	6 501	6 711	6 930	
évolution en % n/n-1		0,7%	2,2%	3,3%	2,8%	1,8%	3,2%	3,3%	2,5%
Dotations et participations	885	924	924	903	918	934	932	922	
évolution en % n/n-1		4,4%	0,0%	-2,3%	1,7%	1,7%	-0,2%	-1,1%	0,6%
Autres produits fct courant (des services, du domaine, de gestion, attén. charges).	765	892	919	941	961	962	979	1 001	
évolution en % n/n-1		16,6%	3,0%	2,4%	2,1%	0,1%	1,8%	2,2%	4,0%
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>7 493</b>	<b>7 698</b>	<b>7 857</b>	<b>8 055</b>	<b>8 263</b>	<b>8 398</b>	<b>8 622</b>	<b>8 853</b>	
évolution en % n/n-1		2,7%	2,1%	2,5%	2,6%	1,6%	2,7%	2,7%	<b>2,4%</b>

**Les impôts et taxes : une bonne dynamique de + 2.5 % en moyenne annuelle.** A part 2022 qui affiche une quasi stabilité du fait d'une hypothèse prudentielle de retour à un niveau habituel des droits de mutation, les impôts et taxes progressent sur le reste de la période du fait de la dynamique des entrées en bases des logements livrés, sans recourir à une augmentation des taux d'imposition. Comme évoqué précédemment, la commune devrait perdre le FPIC à partir de 2025 (50 % en 2025 puis intégralement à partir de 2026, soit – 100 k€).

## Les dotations et participations : stabilité sur la période

**Les autres produits de fonctionnement courant : une croissance de + 4 % en moyenne annuelle** qui résulte pour l'essentiel de l'évolution attendue en 2022 de l'encaissement sur toute l'année des loyers des professionnels de santé du pôle santé. Entre 2023 et 2028, la croissance moyenne est de + 2 % par an, correspondant à la hausse des produits des services facturés aux familles en lien avec l'évolution probable des effectifs scolaires. En milieu de période, une hausse des remboursements des ZAC aux frais de personnel du budget communal a été anticipée considérant l'augmentation du temps de gestion en régie.

## B – TABLEAU GENERAL DES RESULTATS PREVISIONNELS A HORIZON 2028

Au regard des éléments exposés précédemment en matière de fiscalité, de dotations, d'opérations d'équipement, des financements divers, et compte tenu de la programmation des charges et produits de fonctionnement, la tendance à horizon 2028 pourrait aboutir aux résultats prévisionnels synthétisés dans le tableau qui suit.

	CA 2019	CA 2020	CA prév 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ev° Taux d'imposition</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Produit fiscal strict	3 842	4 030	4 222	4 424	4 545	4 733	4 946	5 104	5 303	5 511
Autres impôts et taxes	1 408	1 412	1 621	1 459	1 469	1 479	1 438	1 397	1 408	1 419
Dotations et participations	836	854	885	924	924	903	918	934	932	922
Autres produits fct courant	818	693	765	892	919	941	961	962	979	1 001
Produits exceptionnels larges	19	1	12	5	5	5	5	5	5	5
<b>Produits de Fonctionnement</b>	<b>6 923</b>	<b>6 990</b>	<b>7 505</b>	<b>7 703</b>	<b>7 862</b>	<b>8 060</b>	<b>8 268</b>	<b>8 403</b>	<b>8 627</b>	<b>8 858</b>
<b>Ev° nominale Charges fct courant</b>	<b>5,6%</b>	<b>2,5%</b>	<b>7,6%</b>	<b>8,8%</b>	<b>8,6%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,0%</b>	<b>2,2%</b>
Charges fct courant strictes	5 099	5 225	5 623	6 119	6 645	6 786	6 951	7 169	7 381	7 543
Atténuations de produits	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1
Ch. exceptionnelles larges	3	7	14	8	8	8	8	8	8	8
Annuité de dette	883	799	798	746	655	656	771	965	943	846
<b>Ch. de Fonctionnement larges</b>	<b>5 987</b>	<b>6 032</b>	<b>6 435</b>	<b>6 875</b>	<b>7 309</b>	<b>7 451</b>	<b>7 731</b>	<b>8 143</b>	<b>8 333</b>	<b>8 398</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>936</b>	<b>958</b>	<b>1 070</b>	<b>828</b>	<b>553</b>	<b>609</b>	<b>538</b>	<b>259</b>	<b>294</b>	<b>460</b>
Rec.Inv. hs Emprunt	2 463	3 464	1 106	507	518	260	940	836	318	336
Var Excédent	-310	-621	234	-1 106	-335	1	-2	-3	2	-4
<b>Dép Inv. hs Capital</b>	<b>3 764</b>	<b>5 045</b>	<b>1 942</b>	<b>2 441</b>	<b>1 406</b>	<b>2 353</b>	<b>3 974</b>	<b>1 743</b>	<b>1 760</b>	<b>1 650</b>
<b>Emprunt</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 485</b>	<b>2 495</b>	<b>645</b>	<b>1 150</b>	<b>850</b>
<b>EGC</b>	<b>2 328</b>	<b>1 707</b>	<b>1 941</b>	<b>835</b>	<b>500</b>	<b>501</b>	<b>500</b>	<b>497</b>	<b>499</b>	<b>495</b>
Ch fct courant [Evol° nominale]	5,6%	2,5%	7,6%	8,8%	8,6%	2,1%	2,4%	3,1%	3,0%	2,2%
Prod fct courant [Evol° nominale]	3,7%	1,2%	7,2%	2,7%	2,1%	2,5%	2,6%	1,6%	2,7%	2,7%

### Constats pour l'année 2022 :

- Des dépenses d'investissement à hauteur de 2 441 k€ intégralement financées par l'épargne nette, les ressources propres d'investissement et des subventions, mais aussi grâce au prélèvement sur l'excédent global de clôture 2021 (1 941 k€) pour un montant de – 1 106 k€, ramenant ce dernier à 835 k€ estimé à fin 2022.
- Pas de recours à l'emprunt (l'excédent global de clôture contribuant largement au financement).
- Une épargne nette prévisionnelle attendue autour de 828 k€, en repli de l'ordre de 250 k€ par rapport à 2021, qui, malgré la baisse de l'annuité de la dette, est impactée par l'effet ciseau important cette année sur le fonctionnement (évolution des charges de +8.8 % contre +2.7 % pour les produits), étant ici rappelé la hausse considérable du coût de l'énergie.

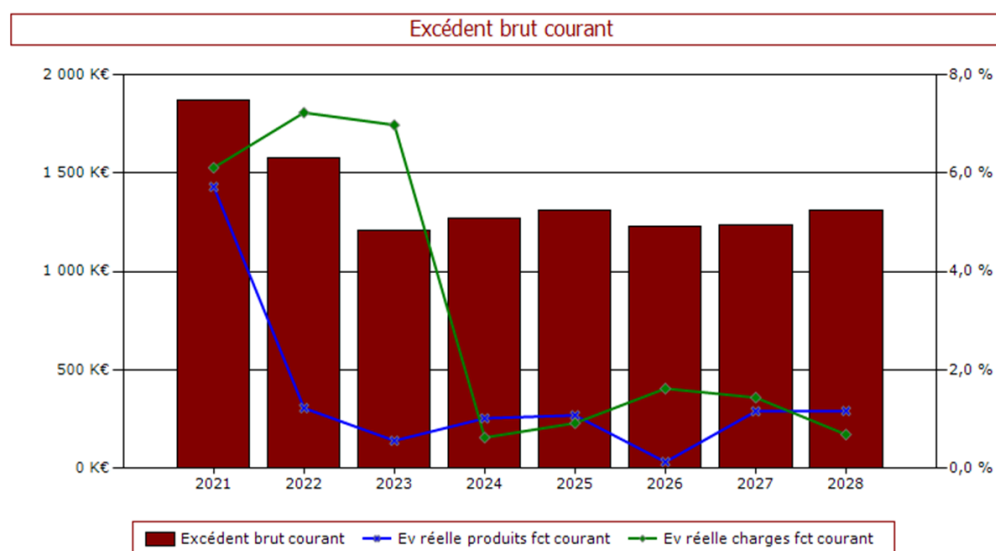
### Pour le reste de la période, avec un excédent global de clôture fixé autour de 500 k€ à partir de 2023 :

- Nécessité de mobiliser 6 625 k€ d'emprunt entre 2024 et 2028 pour financer le programme d'investissement, accroissant fortement l'annuité de dette à partir de 2025.
- L'épargne nette accuse une première baisse en 2023 avec la subvention prévisionnelle d'équilibre à verser à l'opération multisites pour 300 k€, puis fléchirait à nouveau en 2026 sous l'effet de la hausse des charges de fonctionnement larges liées à la mise en service de l'accueil de loisirs d'une part, mais surtout de la forte croissance de l'annuité de dette. Un retour à un niveau correct se dessine en 2028 autour de 460 k€.

## C – DES INDICATEURS D'ÉPARGNE : UNE TRAJECTOIRE ACCEPTABLE

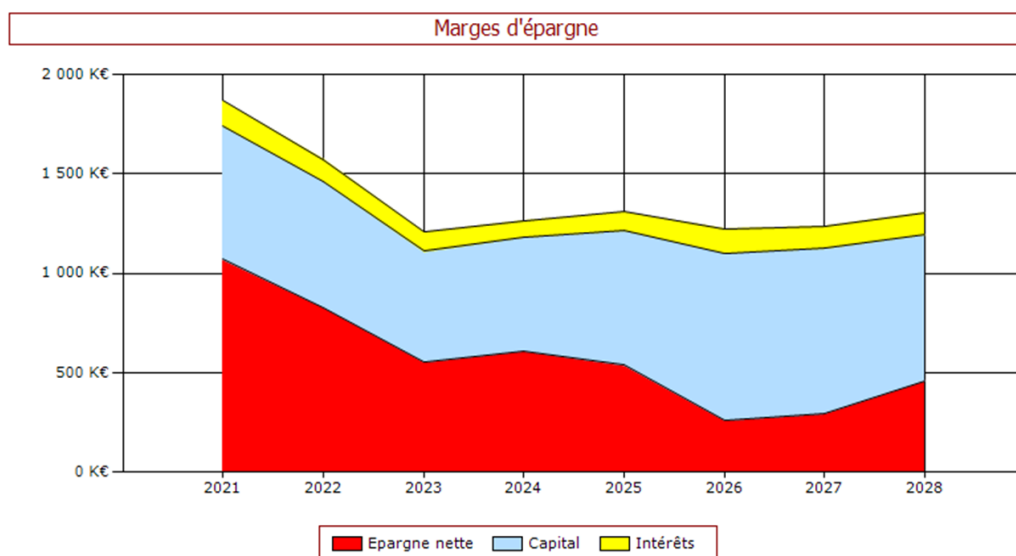
K€	CA prév 2021	prév 2022	prév 2023	prév 2024	prév 2025	prév 2026	prév 2027	prév 2028
Produits de fct. courant	7 493	7 698	7 857	8 055	8 263	8 398	8 622	8 853
- Charges de fct. courant	5 623	6 120	6 646	6 787	6 952	7 170	7 382	7 544
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>1 869</b>	<b>1 577</b>	<b>1 211</b>	<b>1 268</b>	<b>1 311</b>	<b>1 227</b>	<b>1 240</b>	<b>1 309</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-1</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>
= Produits exceptionnels larges	12	5	5	5	5	5	5	5
- Charges exceptionnelles larges	14	8	8	8	8	8	8	8
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>1 868</b>	<b>1 574</b>	<b>1 208</b>	<b>1 265</b>	<b>1 308</b>	<b>1 224</b>	<b>1 237</b>	<b>1 306</b>
- Intérêts	126	111	98	82	93	121	110	110
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>1 742</b>	<b>1 463</b>	<b>1 110</b>	<b>1 183</b>	<b>1 216</b>	<b>1 103</b>	<b>1 127</b>	<b>1 196</b>
- Capital	673	635	557	574	678	844	833	736
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 070</b>	<b>828</b>	<b>553</b>	<b>609</b>	<b>538</b>	<b>259</b>	<b>294</b>	<b>460</b>

**L'excédent brut courant (EBC) :** 2 paliers importants avec une première contraction en 2022 (près de - 300 k€ du fait de la hausse de l'énergie et des recrutements prévus). A partir de 2023, une nouvelle baisse interviendrait de l'ordre de - 350 k€ principalement liée au financement prévisionnel nécessaire à l'équilibre de l'opération d'aménagement urbain multisites. L'EBC se maintiendrait entre 1.2 et 1.3 M€ sur le reste de la période. La dynamique des produits, en particulier de la fiscalité, compensant tout juste la croissance des charges courantes.



**L'épargne nette** correspond à l'épargne de gestion diminuée du remboursement de l'annuité de la dette. Cet autofinancement disponible pour financer les investissements, serait au plus bas en 2026-2027 pour les raisons évoquées précédemment, **avec un retour à meilleur niveau en 2028.**

La tendance qui se dégage montre finalement que **l'épargne nette est directement impactée par les investissements** (poids de l'annuité de la dette nouvelle) et **non pas par le « train de vie » de la collectivité, car l'excédent brut courant est stabilisé depuis 2023.**



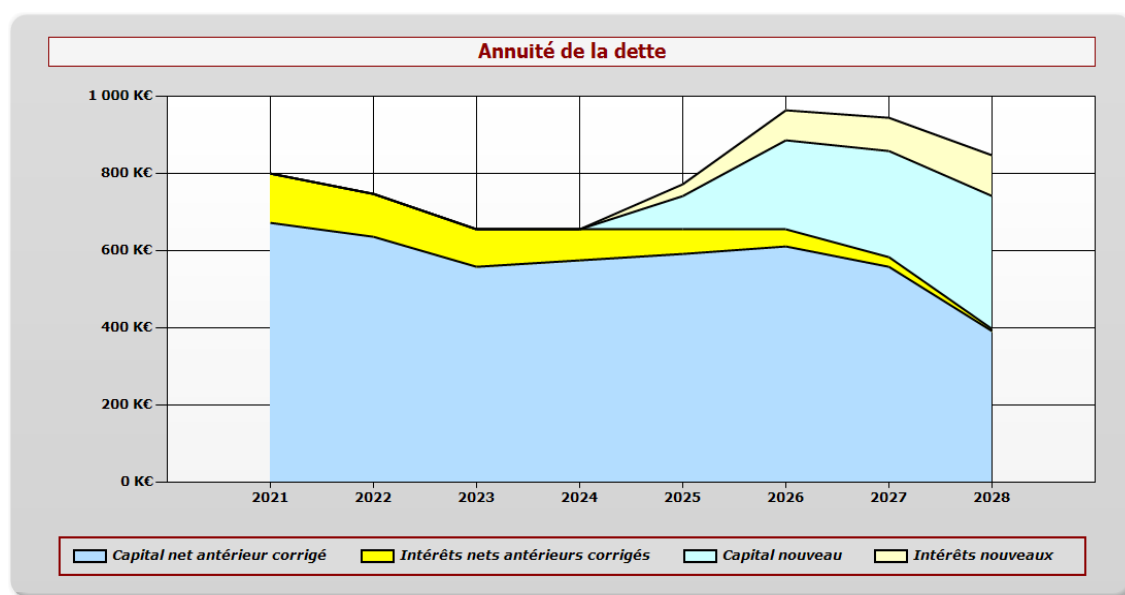
## D - LA DETTE : DES INDICATEURS QUI DEMEURERAIENT SATISFAISANTS

### L'annuité de la dette :

K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital	673	635	557	574	678	844	833	736
Intérêts	126	111	98	82	93	121	110	110
<b>Annuité de dette totale</b>	<b>798</b>	<b>746</b>	<b>655</b>	<b>656</b>	<b>771</b>	<b>965</b>	<b>943</b>	<b>846</b>

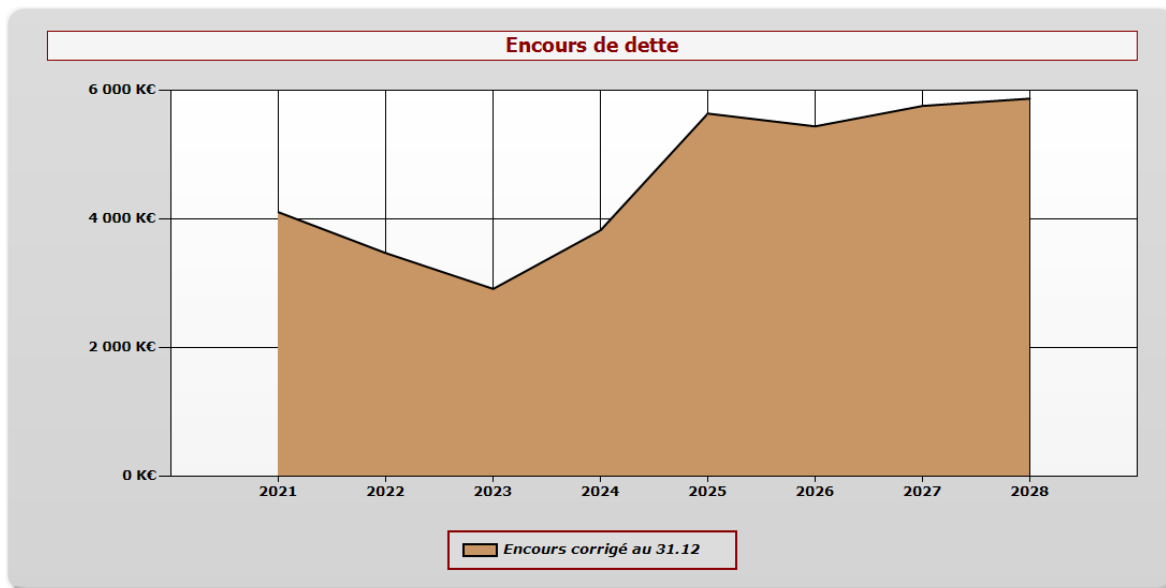
Avec le recours à l'emprunt à partir de 2024 pour contribuer au financement des investissements, l'annuité repart à la hausse pour s'établir à 965 k€ en 2026 et amorcer une légère décline ensuite, bénéficiant d'un profil d'extinction de la dette ancienne favorable en 2027 et 2028.

Si le contexte économique de reprise peut impacter les taux d'intérêts à la hausse, leur progression devrait être lente et modérée. Les taux d'intérêts des emprunts contractés dans la prospective sont estimés à 2% pour des emprunts d'une durée de 15 ans.



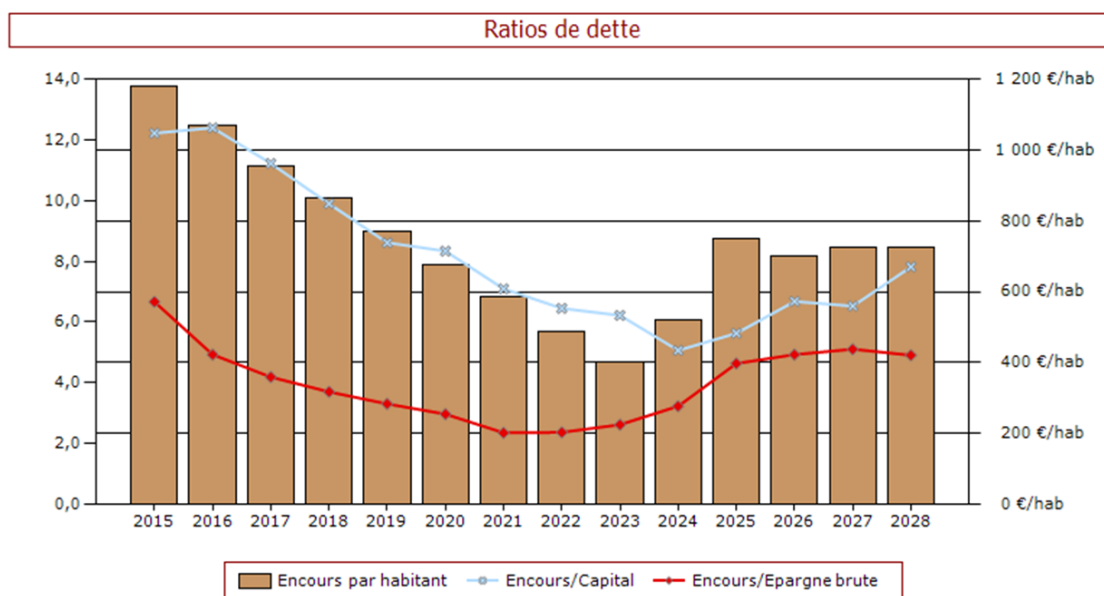
## L'encours de dette :

Sans emprunt ces dernières années, le stock de la dette diminue en début de période passant ainsi de 4 102 k€ fin 2021 à 2 909 k€ fin 2023. A partir de 2024, le nécessaire recours à l'emprunt chaque année pour financer le programme d'investissements augmente inévitablement le stock de la dette, avec un encours de l'ordre de 5 870 k€ à horizon 2028.



**Le délai de désendettement :** avec l'évolution du stock de la dette, le délai de désendettement augmente sur la période tout en restant raisonnable, autour de **5 années en fin de période** (courbe rouge sur le graphique). La dette par habitant, à 500 € fin 2022, remonte et s'établirait autour de 700 €/habitant. La tendance à la fin du mandat présage d'une situation maîtrisée.

K€	CA prév 2021	prév 2022	prév 2023	prév 2024	prév 2025	prév 2026	prév 2027	prév 2028
Encours au 31.12	4 102	3 466	2 909	3 820	5 637	5 439	5 756	5 870
Epargne brute	1 742	1 463	1 110	1 183	1 216	1 103	1 127	1 196
<b>ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>3,2</b>	<b>4,6</b>	<b>4,9</b>	<b>5,1</b>	<b>4,9</b>



## CONCLUSION POUR LE BUDGET PRINCIPAL

La prospective financière permet d'anticiper la trajectoire financière de la collectivité pour le mandat en cours, voire au-delà. Elle tend à démontrer la capacité de la commune à réaliser les projets de l'équipe municipale, tout en préservant des niveaux d'épargne et de dette corrects.

Néanmoins, ces projections doivent être considérées avec prudence et mesure, nécessitant un pilotage rigoureux, particulièrement des charges de fonctionnement, qui constituent un levier essentiel pour maintenir et optimiser l'épargne de gestion.

Enfin, la crise sanitaire, sociale, économique et son « quoi qu'il en coûte » renverra très probablement des coûts aux prochaines années.

Le déficit et la dette publique ont atteint des niveaux considérables fin 2021, faisant peser de grosses incertitudes sur les finances publiques dans les années à venir, et plus particulièrement sur la stratégie qui sera mise en œuvre par l'Etat au lendemain des élections présidentielles pour redresser les comptes publics. L'expérience passée a montré que les collectivités locales ont déjà été fortement mises à contribution.

Ce questionnement du financement du déficit public national et de ses implications sur les budgets locaux pour les années à venir constitue donc un aléa majeur dans la prospective présentée.

## VI - LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes impactent la prospective, uniquement à travers la consolidation de leur fonds de roulement avec celui du budget principal, permettant de réduire le recours à l'emprunt.

Ces différents budgets annexes feront l'objet d'un développement détaillé dans le cadre de la présentation des comptes administratifs 2021 et projets de budgets primitifs 2022.

### LA ZAC DU HIL : CLOTURE EN 2022

Le bilan prévisionnel de l'opération au 31/12/2021 s'établit à **4 148 k€ HT**.

DAU-BC / 2022_02_01									
<b>DEPENSES</b>	TOTAL BILAN au 31/12/2021	REALISE au 31/12/2021	RESTE A REALISER	REALISE EXERCICE 2021	<b>RECETTES</b>	TOTAL BILAN au 31/12/2021	REALISE au 31/12/2021	RESTE A REALISER	REALISE EXERCICE 2021
1- ACQUISITIONS ET EVICTION	357 946 €	357 946 €	0 €	0 €	1- CESSION DES TERRAINS	3 976 593 €	3 976 593 €	0 €	0 €
2- MISE EN ETAT DES SOLS ET ARCHEOLOGIE	0 €	0 €	0 €	0 €					
3- ETUDES D'URBANISME	133 751 €	133 751 €	0 €	0 €	2- PRODUITS DIVERS	345 €	345 €	0 €	0 €
4- COMMUNICATION - COMMERCIALISATION	13 259 €	13 259 €	0 €	0 €	3- SUBVENTIONS	171 449 €	171 449 €	0 €	0 €
5- VIABILITE + HONORAIRES OPERATIONNEL	2 499 977 €	2 477 402 €	22 575 €	1 353 €					
6- DIVERS	5 986 €	986 €	5 000 €	0 €					
7- FRAIS FINANCIERS	121 348 €	121 348 €	0 €	0 €					
8- FRAIS DE GESTION	256 937 €	256 428 €	509 €	938 €					
9- PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS	215 265 €	215 265 €	0 €	0 €					
10-REPRISE D'EXCEDENT AVANT CLOTURE	543 647 €	520 000 €	23 647 €	70 000 €					
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>4 148 116 €</b>	<b>4 096 385 €</b>	<b>51 731 €</b>	<b>472 156 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>4 148 387 €</b>	<b>4 148 387 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
11- TVA VERSEE	1 332 702 €	1 327 187 €	5 515 €	271 €	4-TVA REMBOURSEE	1 332 702 €	1 327 187 €	5 515 €	271 €
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>5 480 818 €</b>	<b>5 423 572 €</b>	<b>57 246 €</b>	<b>532 885 €</b>	<b>TOTAL RECETTES TTC</b>	<b>5 481 089 €</b>	<b>5 475 574 €</b>	<b>5 515 €</b>	<b>271 €</b>

**Au 31 décembre 2021**, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 4 096 k€ et les recettes encaissées pour 4 148 k€, soit un **excédent de 52 k€**.

La clôture de cette opération devrait intervenir en 2022, une fois les derniers travaux réalisés.

Au bilan fin 2021, l'excédent prévisionnel est estimé à 543 647 €. Sachant que des reprises anticipées et partielles ont été versées au budget principal en 2020 pour 450 000 €, en 2021 pour 70 000 €, le reliquat à la clôture en 2022 est évalué autour de 23 k€.

# LA ZAC SUD SEICHE : CLOTURE EN 2023

Le bilan prévisionnel de l'opération au 31/12/2021 s'établit à **12 597 k€ HT**.

ZAC SUD SEICHE									
Bilan financier prévisionnel									
SYNTHESE (en euros HT)									
DALLBC / 2022_02_01									
DEPENSES	TOTAL DU BILAN AU 31/12/2021	REALISE 31/12/2021	RESTE A REALISER 2022-2023	EXERCICE 2021	RECETTES	TOTAL DU BILAN AU 31/12/2021	REALISE 31/12/2021	RESTE A REALISER 2022-2023	EXERCICE 2021
1. ACQUISITIONS ET EVICTION	348 516 €	348 516 €	0 €	0 €	1. CHARGES FONCIERES (LIBRE+AIDE)	11 028 334 €	11 028 334 €	0 €	0 €
2. MISE EN ETAT DES SOLS ET ARCHEOLOGIE	257 082 €	257 082 €	0 €	0 €	2. CESSION DES PROGRAMMES 4-5	250 645 €	250 645 €	0 €	0 €
3. ETUDES D'URBANISME	123 146 €	123 146 €	0 €	0 €	3. CESSION DES PROGRAMMES 10-11	800 000 €	800 000 €	0 €	0 €
4. COMMUNICATION - COMMERCIALISATION	35 368 €	35 368 €	0 €	0 €	4. SUBVENTIONS / PARTICIPATIONS AUTRES BUDGETS ANNEXES	487 962 €	112 646 €	375 316 €	0 €
5. VIABILITE + HONORAIRES	7 596 517 €	7 226 072 €	370 445 €	14 830 €	5. PRODUITS DIVERS	14 480,3 €	14 480 €	0 €	3 169 €
6. DIVERS	30 239 €	30 239 €	0 €	0 €					0 €
7. FRAIS FINANCIERS	66 599 €	66 599 €	0 €	0 €	12- VERSEMENT DEPOT GARANTIE	16 000 €	16 000 €	0 €	0 €
8. FRAIS DE GESTION	676 822 €	656 991 €	19 831 €	8 441 €					
9- PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS	2 140 350 €	2 140 350 €	0 €	39 286 €					
10- EXCEDENTS D'OPERATION	1 155 666 €	895 000 €	260 666 €	0 €					
11-PROTOCOLE FISCAL TVA DEDUCTIBLE 11%	151 115 €	151 115 €	0 €	0 €					
12- REVERSEMENT DEPOT GARANTIE	16 000 €	16 000 €	0 €	16 000 €					
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>12 597 421 €</b>	<b>11 946 478 €</b>	<b>650 942 €</b>	<b>78 557 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>12 597 421 €</b>	<b>12 222 105 €</b>	<b>375 316 €</b>	<b>3 169 €</b>
13- T.V.A. DECAISSEE ET REVERSEE	3 669 111 €	3 595 022 €	74 089 €	2 966 €	6. T.V.A. ENCAISSEE ET REMBOURSEE	3 669 111 €	3 595 022 €	74 089 €	2 966 €
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>16 266 532 €</b>	<b>15 541 501 €</b>	<b>725 031 €</b>	<b>81 523 €</b>	<b>TOTAL RECETTES TTC</b>	<b>16 266 532 €</b>	<b>15 817 127 €</b>	<b>449 405 €</b>	<b>6 135 €</b>
						0 €			
Trésorerie cumulée au 31/12/2021	275 627 €								
Solde annuel exercice 2021	-75 389 €								

**Au 31 décembre 2021**, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 11 946 k€ et les recettes encaissées pour 12 222 k€, soit un excédent de 276 k€.

**Sur le reste de la période 2022 – 2023, sont prévus :**

\* dépenses : 20 k€ de frais de gestion et 370 k€ d'honoraires et travaux relatifs aux secteurs de requalification et travaux supplémentaires sur le secteur du Coudray (lien adaptations avec lse tranche 3)

\* recettes : tous les terrains sont commercialisés. Le budget annexe de l'Isle participera aux travaux des secteurs de requalifications et effacements de réseaux pour 375 k€.

La clôture de cette opération est prévue en 2023. L'excédent prévisionnel est estimé à 1 156 k€ à ce jour, étant précisé que 895 000 € ont déjà été repris au budget principal communal, (470 k€ et 425 k€ en 2014 et 2020). Il sera proposé de reprendre en 2023 le solde de 260 k€ à la clôture de l'opération.



# LA ZAC DE L'ISE

Le bilan prévisionnel de l'opération au 31/12/2021 s'établit à **17 223 K€ HT**.

DEPENSES	TOTAL DU BILAN au 31/12/2021	REALISE au 31/12/2021	RESTE A REALISER 2022 - 2025	Réalisé / Exercice 2021	prospective Exercice 2022	RECETTES	TOTAL DU BILAN au 31/12/2021	REALISE au 31/12/2021	RESTE A REALISER 2022 - 2025	Réalisé / Exercice 2021	prospective Exercice 2022
1. ACQUISITIONS ET EVICTION	1 459 854 €	1 459 854 €	0 €	714 920 €	0 €	1. CHARGES FONCIERES	16 559 087 €	9 741 106 €	6 817 981 €	265 770 €	61 075 €
2. MISE EN ETAT DES SOLS ET ARCHEOLOGIE	142 613 €	72 613 €	70 000 €	0 €	70 000 €	dont :					
3. ETUDES D'URBANISME	219 244 €	219 244 €	0 €	0 €	0 €	LOGEMENT AIDE (PLUS/AA)	1 609 947 €	1 244 197 €	365 750 €	0 €	0 €
4. COMMUNICATION - COMMERCIALISATION	55 830 €	47 830 €	8 000 €	0 €	5 000 €	ACCESSION LIBRE	14 949 319 €	8 497 088 €	6 452 231 €	265 770 €	61 075 €
5. % CULTUREL / ARTS PLASTIQUES	73 103 €	18 103 €	55 000 €	0 €	0 €						
6. VIABILITE + HONORAIRES DE CONCEPTION ET SUIVI MOE	9 301 447 €	4 919 866 €	4 381 581 €	481 678 €	2 496 257 €	2. PRODUITS DIVERS	2 725,1 €	2 725 €	0 €	1 927 €	0 €
						3. SUBVENTION / CONTRIBUTIONS	328 789 €	228 789 €	100 000 €	0 €	0 €
7. DIVERS	118 768 €	86 978 €	31 790 €	13 310 €	13 000 €	4. PARTICIPATION COMMUNALE D'EQUILIBRE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
8. FRAIS FINANCIERS	19 500 €	500 €	19 000 €	500 €	0 €						
9. FRAIS DE GESTION	854 638 €	659 987 €	194 651 €	84 405 €	59 612 €						
10. PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS	4 154 275 €	3 519 737 €	634 538 €	103 672 €	53 199 €						
11-REGULARISATION DE TVA (5%)	105 338 €	57 299 €	48 040 €	4 982 €	26 035 €						
12- CAUTION DEGRADATION	328 150 €	65 176 €	262 974 €	29 020 €	129 650 €	5- CAUTION DEGRADATION	332 314 €	195 879 €	136 436 €	5 315 €	1 222 €
* T.V.A. Sur dépenses 100%	1 986 021 €	1 077 004 €	909 016 €	101 423 €	516 651 €	* T.V.A. encaissée sur ventes 100%	3 151 165 €	1 824 144 €	1 327 021 €	54 364 €	12 215 €
* T.V.A. reversée sur recettes 100%	3 151 165 €	1 824 144 €	1 327 021 €	54 364 €	12 215 €	* T.V.A. Remboursée sur dépenses 100%	1 986 021 €	1 077 005 €	909 016 €	101 423 €	516 651 €
* T.V.A. sur dépenses affectées au PEP	135 294 €	83 520 €	51 774 €	0 €	4 058 €	* T.V.A. sur dépenses affectées au PEP 95%	135 294 €	83 520 €	51 774 €	0 €	4 058 €
13-EXCEDENT D'OPERATION	250 844 €	0 €	250 844 €	0 €	0 €						
14-Taxation constructibilité	139 312 €	132 623 €	6 689 €	0 €	6 689 €						
RBST K EMRPUENTE	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	VERSEMENT K (Emprunt 1er)	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>17 222 915 €</b>	<b>11 259 809 €</b>	<b>5 963 107 €</b>	<b>1 432 487 €</b>	<b>2 859 443 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>17 222 915 €</b>	<b>10 168 499 €</b>	<b>7 054 416 €</b>	<b>273 012 €</b>	<b>3 862 297 €</b>
15. T.V.A.	5 272 479 €	2 984 668 €	2 287 811 €	155 787 €	532 924 €	6-. T.V.A. :	5 272 480 €	2 984 668 €	2 287 811 €	155 787 €	532 924 €
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>22 495 395 €</b>	<b>14 244 477 €</b>	<b>8 250 918 €</b>	<b>1 588 274 €</b>	<b>3 392 367 €</b>	<b>TOTAL RECETTES TTC</b>	<b>22 495 395 €</b>	<b>13 153 167 €</b>	<b>9 342 228 €</b>	<b>428 799 €</b>	<b>4 395 221 €</b>

Au 31 décembre 2021, les dépenses ont été réalisées à hauteur de **11 259 k€** et les recettes encaissées pour **10 168 k€**, soit un déficit de **1 091 k€**.

Au titre de l'exercice **2022**, les dépenses sont estimées à **2 859 k€** pour **62 k€** de recettes, faisant apparaître un besoin de financement de **2.8 M€** au titre de cet exercice, auquel s'ajoute le déficit à fin 2021 à financer pour **1 M€** (contrat de prêt signé fin 2021), soit au **global 3.8 M€ de prêt relais** à très court terme à mobiliser vraisemblablement cette année. Le remboursement total devrait intervenir dès 2023 lorsque les cessions seront actées, la commercialisation étant prévue être lancée à la fin de l'année 2022.

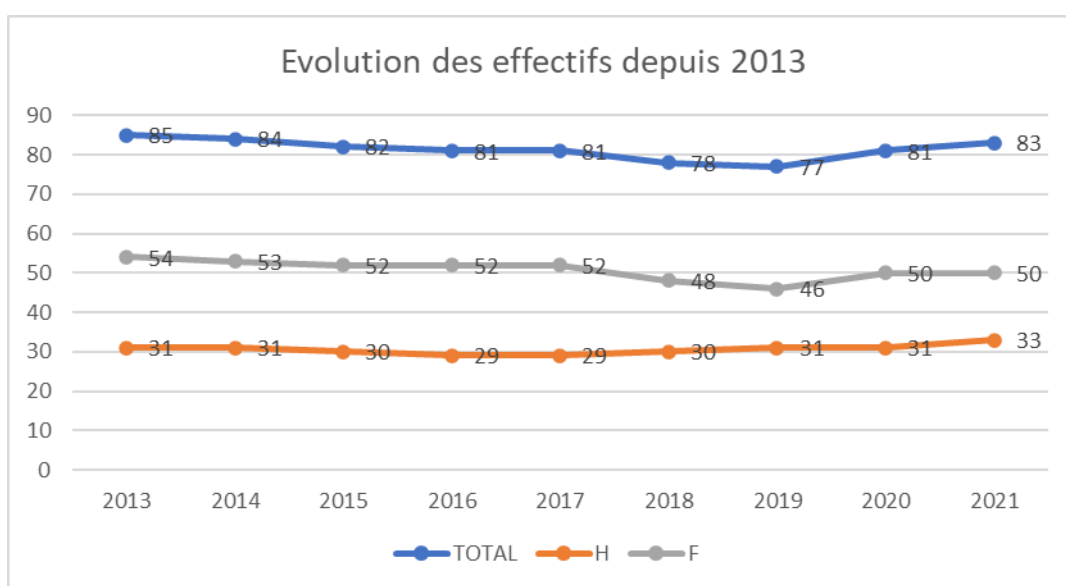
A ce jour, l'opération affiche un excédent prévisionnel à terme de **250 k€**, éléments susceptibles d'évolutions en fonction du déroulé des aménagements sur la tranche 3 qui débiteront cette année et des aléas qui en découleront.

## ANNEXE - FOCUS SUR LA STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL

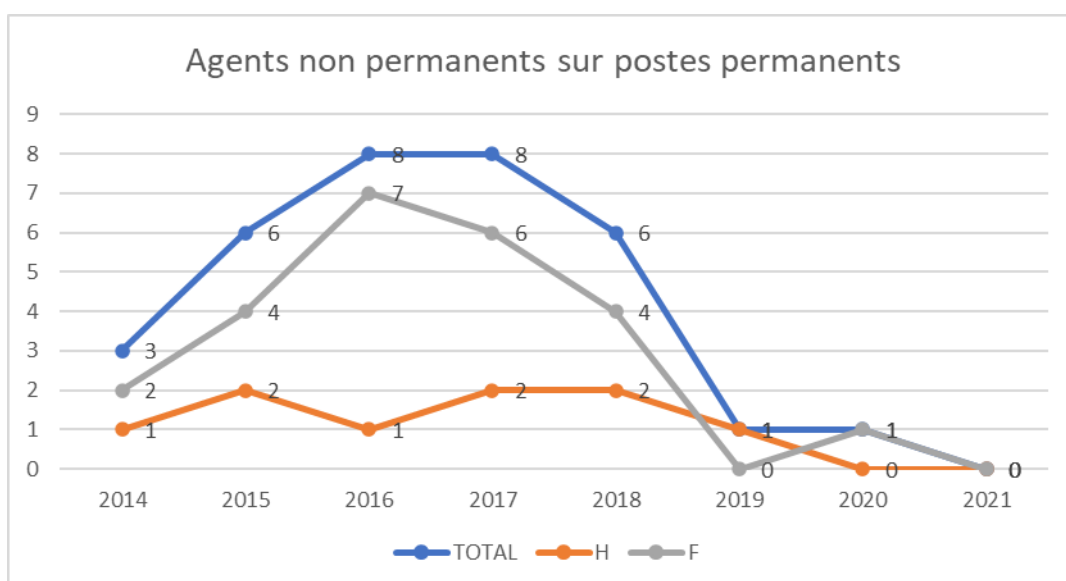
Les effectifs des agents sur postes permanents ont été en baisse entre 2013 et 2019. Ils sont en hausse depuis 2019 (+ 5 permanents) notamment en raison du remplacement d'agents contractuels qui occupaient des postes permanents par des agents statutaires.

La collectivité travaille par ailleurs à des regroupements de temps contractuels afin de les transformer en postes permanents. L'objectif est double : réduire progressivement le volume d'agents contractuels et par conséquent les postes précaires, mais également les dépenses liées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux primes de précarité instaurées par la réglementation.

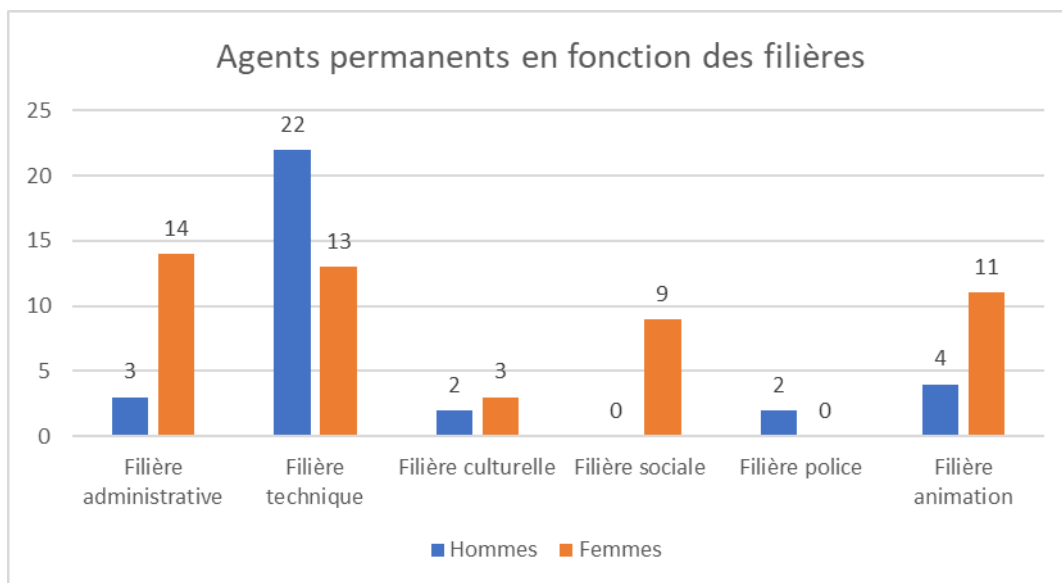
**Au 31 décembre 2021, la collectivité emploie 83 agents permanents.** Ces chiffres intègrent les agents titulaires et fonctionnaires stagiaires dont les postes sont inscrits au tableau des effectifs. Les femmes représentent 60.5 % des effectifs (62 % en 2020).



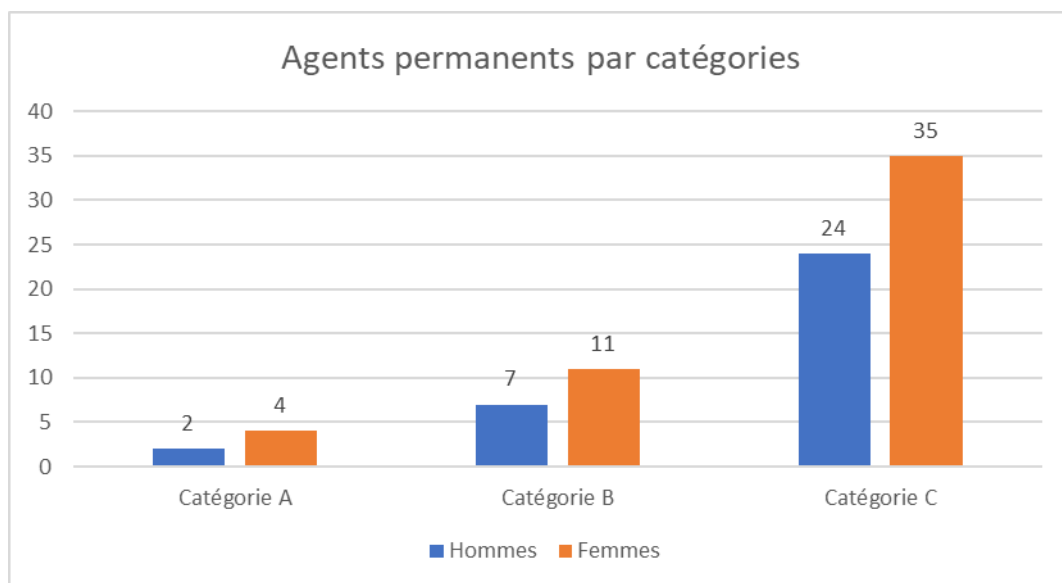
**Au 31 décembre 2021, aucun agent contractuel sur poste permanent n'est recensé dans les effectifs de la collectivité.**



20.5 % des agents relèvent de la filière administrative, 42 % de la filière technique, 6 % de la filière culturelle, 11 % de la filière sociale, 2.5 % de la filière police municipale et 16 % de la filière animation.



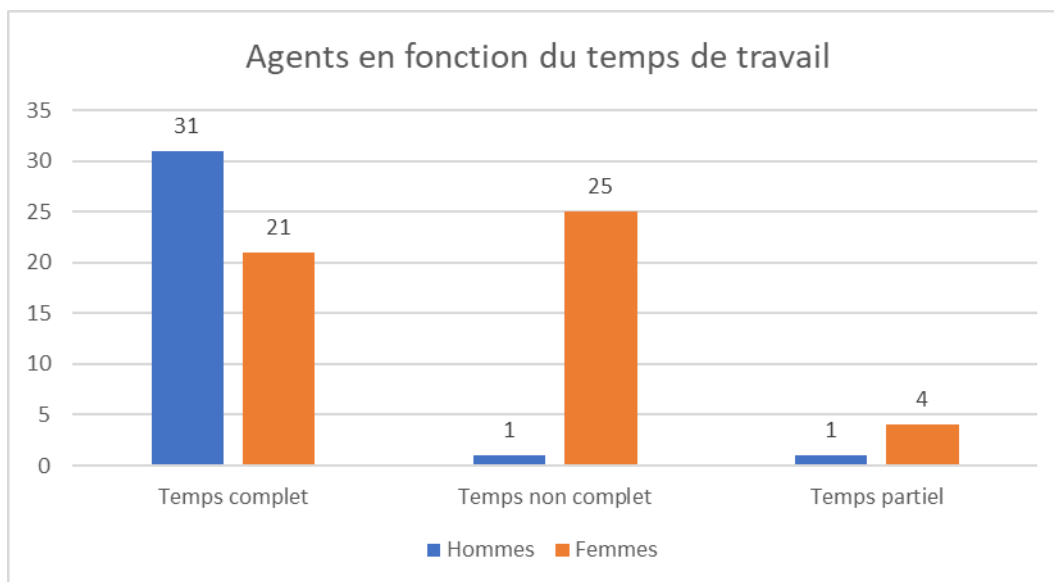
7 % des agents sont en catégorie A, 22 % en catégorie B et 70 % en catégorie C.



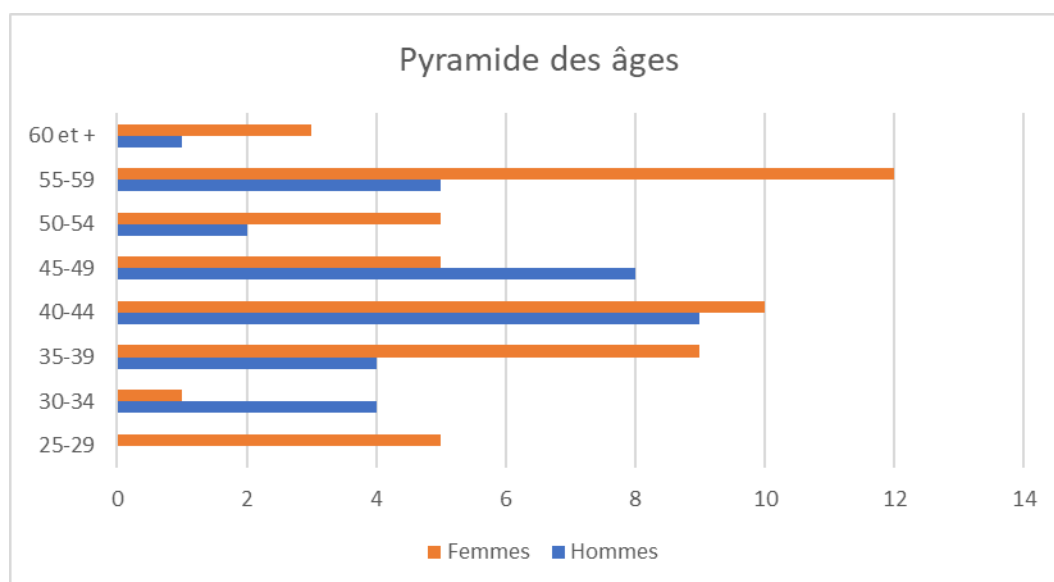
**62.5 % des agents sont à temps complet** (contre 57 % en 2020), **31.5% à temps non complet** (38 % en 2020) et 6 % à temps partiel (5 % en 2020).

**93.5 % des postes à temps non complet / temps partiel sont occupés par des femmes.**

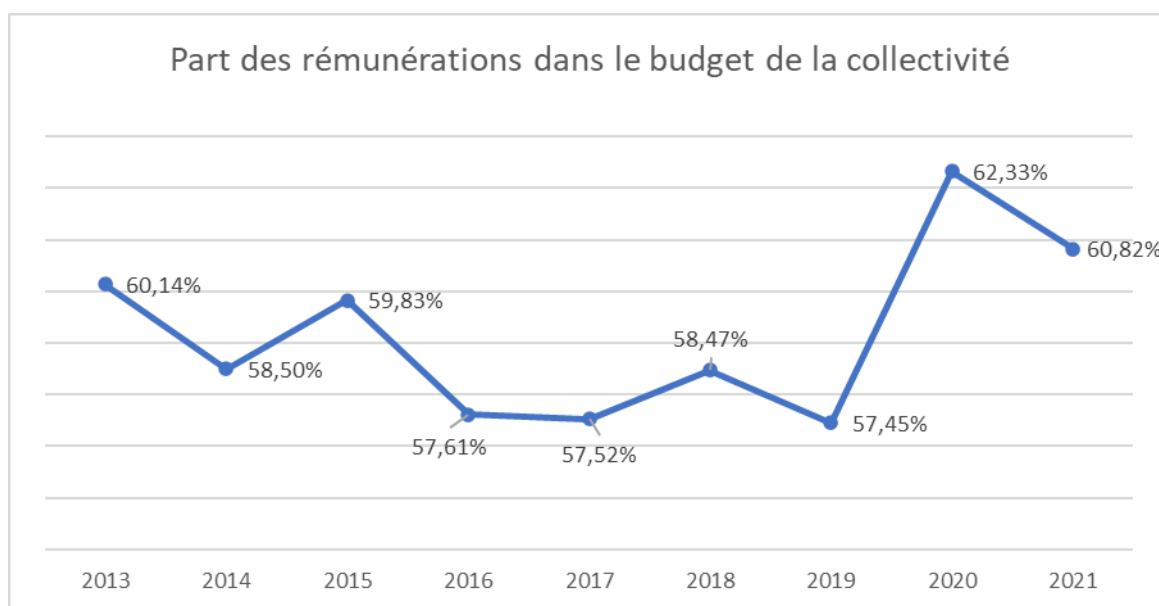
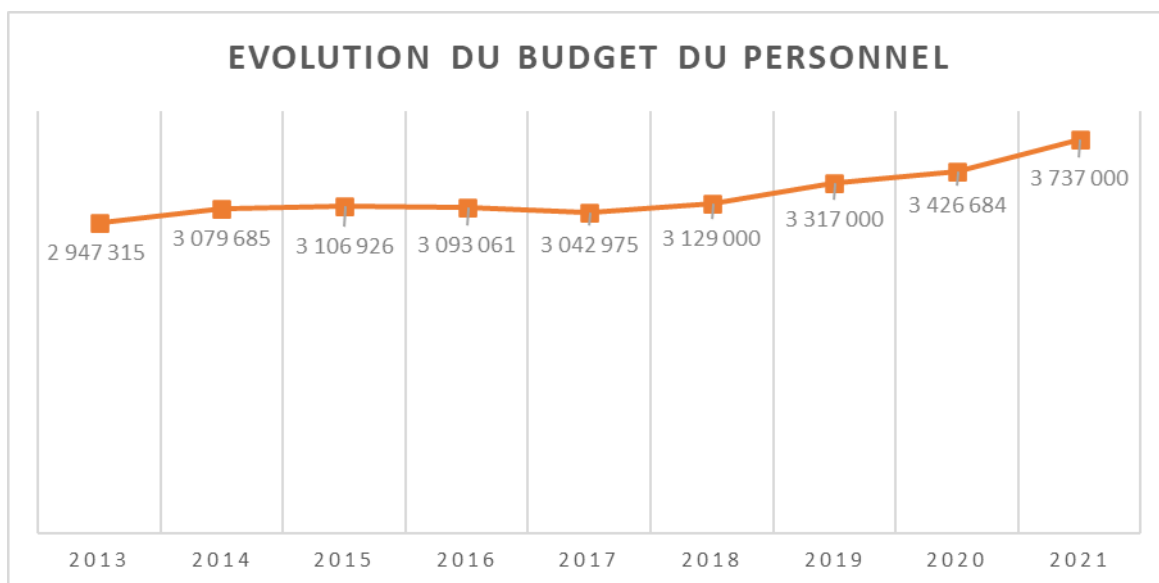
**58 % des femmes de la collectivité sont à temps non complet ou temps partiel**, contre seulement 29% des hommes.



**La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 46 ans** (46.9 ans en 2020, 44.2 ans en France au sein de la Fonction Publique Territoriale).



**Le budget du personnel est en hausse depuis 2020.** Il a augmenté de 9 % entre 2020 et 2021, et de 22.8 % entre 2017 et 2021.



La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 46.9 ans (44.2 ans en France, au sein de la Fonction Publique Territoriale).

